

Yachting Club Pointe Rouge

D.S.P.

Exercice : 2009

Yachting Club Pointe Rouge
B.P. 314
13269 - Marseille Cedex 08
Tél : 0491 73 06 75 Fax : 0496 14 07 16
www.ycpr.net - info@ycpr.fr

S O M M A I R E

1.1 CONTEXTE CONTRACTUEL		
1.1.1	Historique	4
1.1.2	Le contrat de délégation de service Public	8
1.1.3	Principales caractéristiques du contrat de délégation de service public	8
1.2 ORGANISATION DU SERVICE		
1.2.1	Organisation générale	8
1.2.2	Le service gestion des emplacements à flot	9
1.2.3	Le service Travaux et Maintenance	10
	<i>1.2.3.1 Principaux incidents survenus</i>	<i>10</i>
	<i>1.2.3.2 Travaux neufs réalisés par le délégataire</i>	<i>10</i>
	<i>1.2.3.3 Travaux d'amélioration réalisés par le délégataire</i>	<i>10</i>
	<i>1.2.3.4 Travaux de renouvellement</i>	<i>11</i>
	<i>1.2.3.5 Travaux sur mouillages</i>	<i>11</i>
	<i>1.2.3.6 Contrôle de sécurité des ouvrages</i>	<i>11</i>
	<i>1.2.3.7 Bilan de perspective des travaux à la charge du délégataire</i>	<i>11</i>
1.2.4	Le service administratif et financier	11
	<i>1.2.4.1 Tarifs au 1^{er} Janvier 2009</i>	<i>11</i>
	<i>1.2.4.2 Chiffres clés de la facturation</i>	<i>12</i>
	<i>1.2.4.3 Bilan DSP au 31 Décembre 2009</i>	<i>12</i>
	<i>1.2.4.4 Compte de résultats au 31 Décembre 2009</i>	<i>12</i>
	<i>1.2.4.5 Etat des subventions DSP</i>	<i>12</i>
	<i>1.2.4.6 Détail des manifestations DSP</i>	<i>12</i>
	<i>1.2.4.7 Détail des écoles</i>	<i>12</i>
1.2.4.8	Etats financiers consolidés	12
	<i>1.2.4.9 Annexes aux états financiers</i>	<i>12</i>
1.2.5	Le service organisation manifestations	12

<i>1.2.5.1 Organisation manifestations sportives et animations</i>	<i>12</i>
<i>1.2.5.2 Commission sportive</i>	<i>13</i>
<i>1.2.5.3 Résultats sportifs</i>	<i>14</i>
1.2.6 La composition des effectifs	14

1.3 ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

<i>1.3.1 Plaintes des usagers au sujet de la qualité du service</i>	<i>15</i>
<i>1.3.2 Règlement des factures par les usagers</i>	<i>15</i>
<i>1.3.3 Objectifs de performance</i>	<i>15</i>
<i>1.3.4 La gestion et l'animation du Club house</i>	<i>15</i>
<i>1.3.5 Continuité du service</i>	<i>15</i>
<i>1.3.6 Sensibilisation des usagers à la protection de l'environnement et dispositifs de lutte contre la pollution</i>	<i>15</i>
<i>1.3.7 La contribution à l'aménagement et à la qualité paysagère</i>	<i>16</i>
<i>1.3.8 Contrats d'entretien et de maintenance</i>	<i>16</i>
<i>1.3.9 Attestations d'assurance</i>	<i>16</i>

Yachting Club Pointe Rouge
B.P. 314
13269 - Marseille Cedex 08
Tél : 0491 73 06 75 Fax : 0496 14 07 16
www.ycpr.net - info@

1.1- CONTEXTE CONTRACTUEL

1.1.1 – Historique

Le YCPR est une association loi 1901. Il est né le 16 Juillet 1937.

Avec ses quelque 1 200 membres et leur famille, sportifs tous licenciés, aujourd'hui l'YCPR est devenu le « Club Nautique de Marseille ». Il affiche sa présence dans toutes les disciplines. Ses sections sportives, ses écoles sont toujours en pleine expansion et se développent d'année en année avec ambition.

Agréé Jeunesse et Sports, affilié aux Fédérations françaises de Sports Sous Marins, de Voile, de Pêche en mer, le YCPR est le plus grand Club nautique de Méditerranée, et un des tout premiers Français.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres élus au scrutin secret pour trois ans par l'Assemblée Générale et choisis parmi les membres jouissant de leurs droits civils et à jour de leurs cotisations et redevances.

De nombreux membres du Conseil d'Administration et responsables de section participent plus globalement à la vie associative et sportive de notre ville.

Le conseil d'administration choisit, parmi ses membres, au scrutin secret un Bureau composé du Président, de son délégué, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général, d'un Trésorier.

L'YCPR gère depuis 1972, plus de 700 places à flots et une centaine de places à terre.

Ses bâtiments sur une surface de 1 950 M2 abritent :

- Un Club House avec ses locaux d'accueil : bar-restaurant, salles de réunion, bureaux, vestiaires.
- Des locaux sportifs avec vestiaires, douches, placards individuels, atelier de réparation, casiers et râteliers de rangements pour bateaux légers, planches à voile, espars...
- Des installations techniques : salle de gymnastique, station de gonflage de bouteilles de plongée.

De vastes parkings avec accès contrôlé.

Une école de voile et de glisse :

Avec 5 salariés permanents et 10 salariés saisonniers, une importante flotte (65 planches à voile – 35 optimists – 5 lasers 2000 – 16 lasers Pico – 5 catamarans HC 16 – 3 Twenty Niner), le Y.C.P.R. se positionne au premier plan des Clubs régionaux.

D'une capacité d'accueil d'une centaine d'élèves par séance journalière, le Y.C.P.R. travaille en étroite relation avec deux établissements privés au niveau de la préparation pour l'option voile au BAC, avec deux établissements publics en section sportive de voile avec horaires aménagés, avec 24 établissements sous conventions du CE 1 à la Terminale en fonctionnement hebdomadaire et classe mer, ce qui représente 1 300 élèves. Ce fonctionnement lui permet de préparer les coureurs pour une future entrée en classe, « sport étude voile ». Les sorties hebdomadaires loisirs le mercredi et samedi, ainsi que les stages sur toutes les périodes de vacances scolaires, ouverts à tous à partir de 6 ans sur douze supports différents, représentent plus de 1 300 stagiaires accueillis et formés à la pratique de la voile.

Une équipe de compétition voile légère sportive composée de 72 coureurs tous classés suit des séances d'entraînement hebdomadaire, des stages et participe à de nombreuses régates régionales, interrégionales, nationales et internationales. Ces entraînements représentent 1 703 séances, plus 431 prestations d'entraîneurs. Cette équipe très dynamique se compose de la façon suivante :

- Optimist Critérium Division III (10 coureurs),
- Optimist Equipe de Club (9 coureurs),
- Optimist Critérium Division III (9 coureurs),
- Optimist Equipe de Club (11 coureurs),
- Planche à Voile enfant Critérium Division III (12 coureurs),

- Plancher à Voile bic 293 Division II (11 coureurs),
- Plancher à Voile bic 293 Division I (11 coureurs),
- Plancher à Voile Olympique RSX (5 coureurs),
- Habitable Match racing (8 coureurs),
- 29er (6 coureurs),
- 49er (2 coureurs).

Par sa forte activité, sa présence annuelle sur le site durant 49 semaines, sept jours sur sept, avec une importante flotte de bateaux de sécurité immédiatement disponibles (1 semi-rigide Tornado 5,80 m avec 100 cv – 1 semi-rigide Tornado 5,30 m avec 60 CV – 2 semi-rigides Tornado 4,80 m avec 40 CV, 4 semi-rigides Lomacs 4,30 avec 30 CV – 1 semi-rigide Mariner avec 15 CV), un stock de matériels individuels de sécurité (120 brassières homologuées – 80 combinaisons isothermes – 20 bouées d'entraînement et leurs mouillages – 15 VHF), le Y.C.P.R. joue un rôle d'animation et de sécurisation du site de la Pointe Rouge (plage, port, zone de navigation dans et au-delà des 300 mètres).

Nous comptons pour la seule année 2009 : 580 séances moniteurs-école de voile scolaire annuellement, 685 séances l'été et 411 séances entraîneurs durant les week-ends. Il est fréquent et quasi quotidien en période estivale que les moniteurs du Y.C.P.R. portent assistance aux pratiquants individuels en difficulté.

Une école de plongée :

Avec un moniteur salarié permanent, un moniteur salarié saisonnier et huit moniteurs fédéraux. Elle est équipée d'une barge aluminium spécialement conçue et totalement renouée en 2007 avec une capacité d'accueil de 23 plongeurs, d'un semi-rigide rapide (LOMAC 7.50 + Moteur Yamaha 250 Cv d'une capacité de 19 plongeurs) soit un accueil de 42 plongeurs par sortie en mer, d'une station de gonflage H.P. à gros débit répondant aux toutes dernières normes de qualité et de sécurité, d'un stock de matériels performants et renouvelés chaque année (25 équipements complets : blocs et détendeurs, ordinateurs de plongée, 80 combinaisons hommes, femmes et enfants, gilets de stabilisation, palmes, masques, tubas).

Avec plus de 3 500 plongées cumulées, ce qui représente 350 sorties annuelles, elle forme et valide toutes les années 40 brevets fédéraux de niveau un, 15 de niveau deux et 10 de niveau trois, quelques 200 baptêmes en milieu naturel et une quarantaine de stages enfant. Elle participe ainsi très largement à la découverte, à l'initiation et à la formation de l'activité subaquatique. Par sa large participation aux différentes actions (comptage des nacres, des mérous, opérations port propre, nettoyage des calanques, participation dans le cadre de Septembre en Mer à la découverte de l'archipel de Riou), l'école de plongée participe ainsi très largement à la découverte, à l'initiation et à la formation de l'activité subaquatique dans le respect de la mer et de son environnement.

Pour répondre à des normes de sécurité et de confort, l'acquisition d'une deuxième embarcation de type semi-rigide Oversea 28 pro 8.30x3.00 équipé d'un moteur Yamaha 250CV d'une capacité de 20 plongeurs est envisagée dès le premier semestre 2010. Ce parc matériel flottant ainsi reconstitué placera notre association parmi celles offrant une des meilleures capacités d'accueil.

Une école de pêche :

Avec un salarié permanent (moniteur fédéral) épaulé par un deuxième moniteur diplômé vacataire en période estivale. Elle dispose d'un ensemble d'outils pédagogiques importants, avec en particulier un aquarium eau de mer de 4,7 M3 qui recense la plupart des espèces locales méditerranéennes, une salle de vidéoprojection, un bateau aménagé. Les nombreux stages proposés en 2009 ont permis d'initier et de former plus d'une centaine d'enfants à la pêche sportive locale, à la connaissance du milieu maritime, et au respect de son environnement. Elle est ouverte à tous publics.

Une école de navigation :

Elle prépare les candidats aux permis côtier et hauturier. Titulaire des agréments délivrés par l'administration maritime, elle est ouverte à tous publics sous forme de stages de formation organisés toute l'année. Ainsi, 126 permis côtiers et 10 permis hauturiers ont été délivrés par les Affaires Maritimes à des candidats formés et présentés par cette structure performante de formation au pilotage de bateaux. Elle a préparé 12 candidats à l'obtention du Certificat de radiotéléphoniste restreint. Eu égard sa

réputation, l'Institut National de Plongée Professionnelle lui a confié l'exclusivité de la formation de ses stagiaires aux divers permis mer.

L'ensemble des moniteurs salariés du YCPR est diplômé d'Etat. Cinq d'entre eux sont également entraîneurs de ligue.

Le YCPR est conventionné par l'Éducation nationale, pour des classes sport études, pour les opérations « Plan voile 13 » en partenariat avec le Comité Départemental de Voile. Il est partenaire également dans l'opération L'ATTITUDE 13 mise en place par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le but de favoriser l'accès aux sports dans le Département pour les jeunes de 11 à 18 ans.

Avec **16 salariés permanents** que le Y.C.P.R. emploie (accueil, secrétariat, comptabilité, agents d'entretien, agent portuaire, chef de base, moniteurs de sport), plus les **11 salariés permanents** de sa filiale « le Yachting » qui exploite le bar-restaurant. (À ces chiffres, il convient d'ajouter un nombre d'emplois saisonniers non négligeable pour faire face à l'afflux estival de fréquentation de ses écoles), le Y.C.P.R. aux dimensions d'une P.M.E se classe parmi les tout premiers employeurs du Port de la Pointe Rouge.

Ces activités sportives s'exercent dans le cadre des sections spécialisées. À la tête de chacune d'elles, un responsable bénévole assure le lien permanent avec le conseil d'administration :

- Voile Habitable : courses et croisières.
- Voile Habitable : de loisir.
- Voile légère sportive : Optimist, laser Pico, 29er.
- Multicoques : catamarans.
- Planches à voile : Mistral, Aloha, RSX.
- pêche hauturière.
- Pêche sportive, à la palangrotte et à soutenir bateau.
- Sports sous-marins : pêche sous marine, plongée bouteilles.
- Voile radiocommandée : classe Met 1 Mètre.
- Match Racing.
- Monotypes.

Pour répondre à de nombreuses demandes, une nouvelle section sportive « Motonautisme » sera créée dès janvier 2010

Une salle de mise en condition physique est à la disposition des membres du club, les cours sont dispensés sous le contrôle d'une monitrice diplômée d'Etat. Cette structure permet également aux entraîneurs de parfaire les programmes de préparations physiques spécifiques de nos athlètes. D'importants travaux de rénovation de cette salle sont prévus pour le premier trimestre 2010.

De nombreuses activités d'animation et de loisirs sont ouvertes à tous toute l'année, elles permettent en toute convivialité de bénéficier des installations et structures du Club.

Ils disposent de :

Bibliothèque, documentation, jeux de cartes (belote contrée, bridge), école de danse.

Soirées culturelles diverses : projections de films, conférences, présentations artistiques, dîners-débats, etc.

Soirées, repas dansants régulièrement proposés. Sorties de groupe et voyages.

Le YCPR participe de façon très active lors d'événements nautiques importants dans la rade de Marseille avec notamment :

- ↳ L'arrivée de The Race.
- ↳ La Parade du France.
- ↳ Les Jeux Mondiaux de la Voile.

- ✦ Le trophée ORMA.
- ✦ Les Voiles du Vieux Port.
- ✦ Marseille Fête la Pêche.
- ✦ Louis Vuitton America's Cup Act 1.
- ✦ La Route de l'Équateur. Matondo CONGO.
- ✦ La Route des Îles.
- ✦ Manche Coupe du Monde Off-shore P 1.
- ✦ World Match Racing Tour (championnat du monde de Match Race.

Il se distingue au travers d'organisations de manifestations à caractère social et humanitaire avec, en particulier, un arbre de Noël réunissant plus de 370 enfants. Une journée réservée aux handicapés : «Hand'Ycap» durant laquelle il accueille une centaine d'handicapés moteurs et leur encadrement avec pour objectif de leur faire découvrir les sports nautiques (Jet ski, pêche, découverte du biotope, initiation à la voile, et à la voile radio commandée). Une grande fête annuelle, « le premier mai », lors de laquelle de nombreuses animations sont proposées dans une ambiance très festive. Au fil des années, l'engouement pour ce rassemblement s'est étendu au quartier de Pointe Rouge. L'émergence de telles organisations ouvertes à un large public contribue à créer un lien social durable avec l'environnement local.

1.1.2 - LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

En avril 2006, le Yachting Club de la Pointe Rouge s'est porté candidat à un appel d'offres de délégation de service public, correspondant à l'animation, au développement et à la gestion du « Centre Multisports nautique, de l'école de voile et de glisse, de pêche sportive ainsi qu'à l'accueil des grands événements » sur une partie de plan d'eau et de terre pleins au sein du port de la pointe rouge.

Le 1^{er} janvier 2007, la Communauté Urbaine Provence Métropole confie au Yachting Club de la Pointe Rouge la délégation de ce service public pour une période de dix ans.

1.1.3 - Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public sont les suivantes :

- L'organisation d'un quota annuel de manifestations sportives.
- Un quota annuel de projets de formation et d'activité socio-éducatives (écoles de voile, de plongée, de pêche, de navigation).
- La gestion et l'animation d'un Club House.
- La gestion des transferts d'usage.
- La mise à disposition du délégué d'un quota de dix places de passage durant la période estivale (de juin à septembre).
- Un projet de prise en charge de l'information et de la sensibilisation des usagers à la protection de l'environnement et les dispositifs de lutte contre la pollution.

Par ailleurs, les dispositions spécifiques du contrat mettent à la charge du délégataire :

- L'exploitation technique, l'hygiène et le gardiennage du périmètre délégué.
- Le financement et la réalisation de certains travaux de renouvellement.
- La contribution à l'aménagement et à la qualité paysagère de l'espace public dans le périmètre délégué.
- La gestion, l'entretien, l'animation des locaux.
- La facturation et le recouvrement des éléments de tarification de mise à disposition de poste à flot, de réalisation de travaux et d'entretien et de renouvellement, de délivrance de fluides et d'énergie, de gestion administrative des contrats des redevances, etc. Les tarifs des redevances perçues par le délégataire auprès des usagers en contrepartie des services de base qui leur sont rendus, sont arrêtés par le délégué.
- La facturation et le recouvrement des autres recettes d'exploitation pour les autres services : gardiennage, organisation de régates ou autres animations, la mise à disposition de places à flot pour les navires en escale, prestation de ringage, remorquage, stationnement des bateaux sur les terres pleins, parking, restauration. Les tarifs et redevances perçues par le délégataire auprès des

usagers en contrepartie des services de base qui leur sont rendus sont arrêtés par le délégué. Ils sont révisés annuellement aux formules d'indexation précisées par le délégataire en annexe 15 du contrat de délégation de service public.

- Le versement au délégué d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public. Cette redevance comporte une partie fixe forfaitaire et une partie variable sur le C.A hors taxes, et 50% des recettes droits d'entrées applicables aux nouveaux usagers du plan d'eau sur la portion de recette > à 70.000 €. Voir annexe VIII A.

• Part fixe annuelle :	450 000 €
• Part fixe indexation :	14 400 €
• Part fixe variable :	19 319 € + 9 080 €

Enfin, les autres dispositions qui ne sont pas spécifiques au contrat de délégation de service public peuvent être décrites comme suit :

- Le contrat de délégation de service public de la parcelle déléguée sur le port de la Pointe Rouge ne correspond pas à une privatisation du service, mais plutôt à la délégation de sa gestion.
- La collectivité reste propriétaire des ouvrages et installations dont le délégataire assure l'exploitation à ses risques et périls.
- Le contrat confère au délégataire, conformément aux règles habituelles qui régissent les contrats de délégation, l'exclusivité de la gestion des espaces délégués.
- Aucune provision n'est affectée car les travaux réalisés à ce jour excèdent très largement les provisions prévues au contrat.

Le délégataire prend la responsabilité totale du service et en assume tous les risques. Il est garant du bon état des ouvrages délégués. À ce titre, il supporte toutes les charges de fonctionnement, d'entretien, de gestion et une partie des charges de renouvellement, notamment :

- Les impôts nationaux et locaux.
- Les frais de personnel.
- Les frais d'énergie et de fluides.
- Les frais d'assurance.
- Les fournitures diverses nécessaires au bon fonctionnement du service délégué.
- Le gardiennage.
- Il y a refacturation par l'association YCPR des consommations eau, électricité, gaz relevées à partir de sous-compteur (pour 2009, cela représente 16 855 €). Voir annexe VIII B.

En revanche, reste à la charge de la collectivité :

- Les travaux de voirie.
- Le remplacement des installations lorsqu'elles ne sont plus en conformité en regard des normes légales.
- La fourniture des fluides à l'entrée du périmètre délégué.
- Le renouvellement des grosses installations.

1.2- ORGANISATION DU SERVICE

1.2.1 - Organisation générale

Le délégataire du service est l'association « Yachting Club de la Pointe Rouge » à 100%.

Le bureau de l'association est assuré de la façon suivante au 31 décembre 2009 :

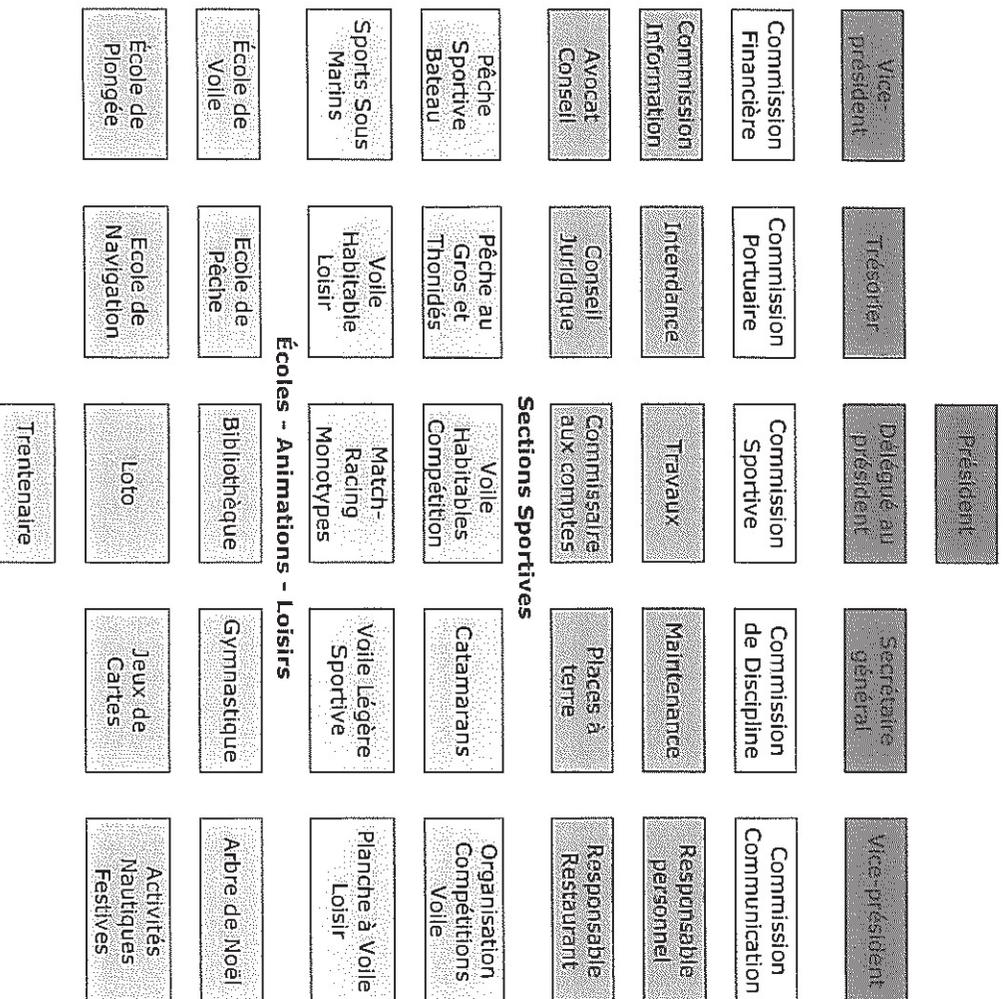
- ↳ Président Christian TOMMASINI
- ↳ Délégué au Président Thomas D'ANTONI

- ✚ Vice-Président Jean-Louis ORTEGA
- ✚ Vice-Président Philippe FAURE
- ✚ Secrétaire Général Olivier BURTEZ
- ✚ Trésorier José SIREROL

L'organisation repose sur ses commissions

- ✓ Commission Portuaire
- ✓ Commission Travaux & maintenance
- ✓ Commission d'information
- ✓ Commission financière
- ✓ Commission Sportive
- ✓ Commission communication
- ✓ Commission de discipline

Ainsi, l'organigramme général de l'association peut être représenté globalement



1.2.2.- Le service gestion des emplacements à flots. (Commission portuaire)

✓ **Nombre d'usagers par catégorie au 31 décembre 2009**

(1) Sont inclus, 11 bateaux de servitude du Y.C.P.R

✓ **Nombre de changements de propriétaire par catégorie (Annexe XV)**

✓ Une liste d'attente est gérée dans le cadre du périmètre délégué.

1.2.3 – Le Service Travaux et Maintenance. (Commission travaux)

1.2.3.1 – Principaux incidents survenus en 2009

- ✓ 45 ruptures de « mouillage » sur emplacements à flot ont fait l'objet d'une intervention des agents portuaires du délégataire.
- ✓ 15 interventions sur l'alimentation d'eau.
- ✓ 21 interventions sur les installations électriques.
- ✓ Nombreuses interventions sur les systèmes de régulation de la chaudière (chauffage, production eau chaude).

1.2.3.2 – Travaux neufs réalisés par le délégataire

Pour répondre à la volonté d'ouvrir ses portes à une population de personnes à mobilité réduite, la création de deux « toilettes réservées aux handicapés » a été réalisée en 2009.

1.2.3.3 – Travaux d'amélioration réalisés par le délégataire

Les vestiaires, douches et sanitaires de l'école de voile, et de plongée ne correspondent plus aux flux de stagiaires qui fréquentent régulièrement nos locaux. Les travaux visant à les adapter à ces nouveaux besoins tout en les mettant en conformité avec les normes de sécurité actuelles ont été réalisés en 2009.

1.2.3.4 – Travaux de renouvellement

- Les façades des bâtiments ont fait l'objet d'un ravalement.
- Le taux de fréquentation des pannes nécessite un renouvellement des lattes détériorées. En 2009, c'est une quinzaine de ces lattes qui ont été remplacées.
- Remplacement porte alu anti-panique école de voile.
- Remplacement de 50 m du conduit d'eau.
- 18 interventions sur les circuits d'eau.
- 50 interventions sur les installations électriques.

1.2.3.5 - Travaux sur mouillage

Une remise en état de 45 mouillages sur emplacements à flot.

1.2.3.6. - Contrôle de sécurité des ouvrages

- Contrôle de sécurité a été effectué par la Société Socotec.

1.2.3.7. - Bilan perspectives des travaux à la charge du délégataire

- Installation d'un monte-personne pour accéder au Club House.
- Rénovation salle de gym.
- Remplacement de 6 fenêtres alu au secrétariat.
- Remise en état des cheminées (vmc, hotte aspirante cuisine, conduit chaudière).
- Remise en état guérite gardien.

1.2.4 – Le Service administratif et financier (Commission financière)

1.2.4.1 – Tarifs au 1^{er} janvier 2010

Les tarifs des redevances de prestations de services ont été révisés au 1 janvier 2010 de la façon suivante :

↗ Droits d'entrée mise à dispo. Place à l'eau TTC au 01/01/2010

$$D = S \times T$$

S = Surface du navire

T = Tarif du m² (Valeurs 2010 : 275,02)

↗ Prestations de service journalières pour les navires en escale (TTC) :

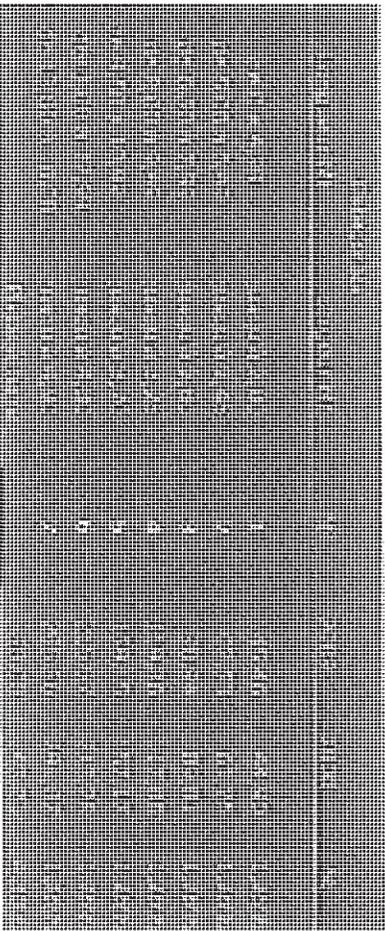
Longueur Mt	Largeur Mt	2009	2008	Diff
< 6,49	jusqu'à 2,45	6,20	6,20	0
de 6,50 à 9,49	jusqu'à 3,25	8,23	8,23	0
de 9,50 à 12,99	jusqu'à 4,30	10,32	10,32	0
> 13	> 4,30	11,36	11,36	0

↳ Gardiennage (Contrat de surveillance annexe XVIII) :

Avec 4 000 Heures en 2009 (3 590 en 2008), le gardiennage a progressé de 410 Heures.

Soit un coût réel payé de 74 199 € ; relecturé aux amodiataires 59 604 €.

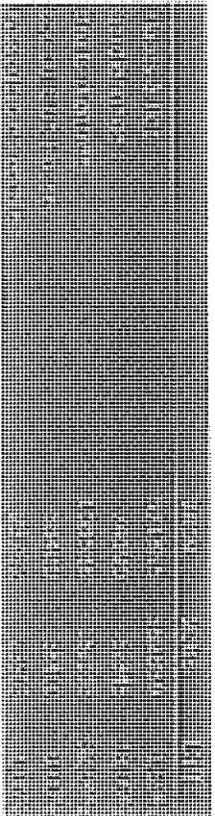
Nous réitérons notre demande de modification de la facturation du gardiennage pour équilibrer ce poste.



(1) Pour la prestation de service relative au gardiennage, la formule de révision définie en annexe 15 du contrat a été appliquée :

$P = P_0 \times (C : Co + S : So)$ Valeurs pour l'indexation 2010 : $C = 1337,57$ $CO = 1337,57$ $S = 8,82$ $SO = 8,71$

1.2.4.2 – Chiffes clés de la facturation (H. T)



1.2.4.3 – Bilans D.S.P. au 31 décembre 2009 - Annexe I

1.2.4.4 – Compte de résultats D.S.P. au 31 décembre 2009 – Annexe II

1.2.4.5 – État des subventions D.S.P. - Annexe III b

1.2.4.6 – Détail des manifestations D.S.P. - Annexe IV

1.2.4.7 – Détail des Écoles D.S.P. - Annexe Va

1.2.4.8 – États financiers consolidés. - Annexe VI – VII

1.2.4.9 – Annexes aux états financiers.

↳ Annexe IX - Budget prévisionnel consolidé Exercice 2009.

↳ Annexe X - Rapport du commissaire aux comptes.

↳ Annexe XI - FURL « Le Yachting » : Bilan, Compte de Résultats, 01/01/2009 au 31/12/2009. Attestation Cabinet d'expertise comptable.

↳ Annexe XVII - Contrat de concession du service de restauration sur lequel le loyer est historiquement fixé à 3 200 € HT sans aucune indexation.

1.2.5 – Le Service Organisation Manifestations

1.2.5.1 – Organisation manifestations sportives et animations

Conformément aux dispositions de l'article 10 du contrat de délégation de service public, le délégataire a organisé durant l'année 2009 de très nombreuses animations, manifestations et compétitions sportives sous l'égide des diverses fédérations. Pour les plus importantes :

- Challenge Georges DOUMENC (régate voiliers habitables incontournable rendez-vous hivernal de nombreux Clubs nautiques Marseillais).
- Championnat de Méditerranée Longboard (planches à voile).
- Championnat de Ligue de Match Race.
- Concours sélectif (au championnat de France) pêche à soutenir bateau.
- Concours sélectif (au championnat de France) pêche à la palangrotte.
- Fête du Club animation Port.
- Clean Port action citoyenne de nettoyage du plan d'eau délégué animation Club.
- Hand' Y cap découverte des sports nautiques aux personnes atteintes d'un handicap moteur.
- Arbre de Noël animation Club.
- Croisière du Portant Marseille - les Embiez – Marseille.
- Marseille fête la pêche - le rendez-vous des pêcheurs marseillais étendu à tous les Clubs.
- Med Cup (planches à voile).
- La Tactica Cup régates de voiliers grands surprise au profit de «l'autisme».
- Marseille international Match Racing qui a rejoint en 2009 le prestigieux circuit du World Match Racing Tour.
- Y's Cup. Épreuve internationale sélective de Match –Race de grade trois.
- Co-organisateur des Voiles du Vieux Port (régate de vieux gréments).

Cette vocation de loisirs, de sports, et de formation à la mer contribue très largement au développement de l'image de la Ville de Marseille en mettant en valeur son dynamisme et sa volonté de développer les sports nautiques.

L'enracinement du YCPR dans le quartier joue un rôle économique important. C'est à chaque manifestation un afflux de personnes étrangères qui constitue un fort potentiel économique et une clientèle supplémentaire pour les commerçants. C'est l'image de Marseille qui est, une fois de plus, valorisée par l'impressionnante machine mise en oeuvre pour la réalisation de telles manifestations allée à une compétence reconnue par tous, voire même sollicitée à de très nombreuses reprises.

La vitalité du YCPR est sans aucun doute due à sa très forte capacité à mobiliser des bénévoles qui s'investissent au niveau de l'animation, du fonctionnement des sections et écoles, lors d'organisations de manifestations sportives et animations ainsi que d'une façon générale dans sa gestion quotidienne.

1.2.5.2 - Commission sportive

Cette commission est constituée de l'ensemble des responsables des diverses sections. Elle se réunit régulièrement pour étudier les projets sportifs proposés. Elle a pour but d'aider à finaliser ces projets en apportant son aide financière notamment au niveau des frais d'inscriptions et de déplacements occasionnés par la participation à des épreuves sportives. Après analyse, ces demandes sont soumises à l'approbation du conseil d'administration. Son budget global est proposé et validé par l'A.G. toutes les années.

1.2.5.3-Résultats Sportifs

Annexe XVI Palmarès sportif 2009

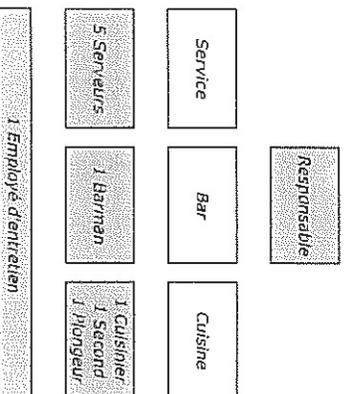
1.2.6 – La composition des effectifs.

Au 31 décembre 2009, l'effectif du YCPR se compose de la façon suivante :

Madame Anne ALLEGRIINI	CDI	Secrétaire de direction administrative
Madame Joëlle WANECQUE	CDI	Secrétaire de direction comptable
Mademoiselle Nathalie RAIOLA	CDI	Hôtesse d'accueil
Mademoiselle Marion BERARD	CDI	Responsable coordination
Mademoiselle Coraline JONET	CCD	Assistante coordination
Monsieur Xavier MARIANI	CDI	Chef de base nautique
Monsieur Thomas THEVENON	CDI	Moniteur de voile
Monsieur Patrick DOUMENC	CDI	Moniteur de voile
Monsieur Cyril TROISVALLETS	CDI	Moniteur de voile
Monsieur Richard FONTENAY	CDI	Moniteur de voile
Monsieur Dimitri DERUELLE	CDI	Moniteur de voile
Monsieur Anthony MUNOS	CCD	Moniteur de voile
Monsieur Nicolas WEBANCK	CDI	Moniteur de plongée
Monsieur Jean Pierre PIGNOL	CDI	Agent portuaire
Monsieur Jérôme PONS	CDI	Agent d'entretien
Monsieur Rémy SPATOLA	CDI	Moniteur de pêche

Le taux d'affectation de la masse salariale à la DSP est de l'ordre de 21, 70%.

Les 11 salariés du « Yachting », filiale restauration, se répartissent de la façon suivante:



1.3 – ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

1.3.1 – Plaintes des usagers au sujet de la qualité du service

Une structure particulièrement étoffée permet de recueillir les éventuelles plaintes ou doléances du public et plus particulièrement des usagers du port utilisateurs de l'espace délégué.

- o *Un bureau d'accueil ouvert au public de 9h à 12 h et de 14 h à 19 h du mardi au samedi inclus sauf jeudi après-midi où un registre de réclamation est mis à disposition des usagers.*
- o *Une commission d'information constituée de deux membres de l'Association élus en A.G chaque année en charge de recueillir les doléances des usagers et d'en rendre compte au conseil d'administration. Les membres de cette commission assistent à tous les conseils d'administration (une fois par mois).*

1.3.2 – Règlement des factures par les usagers

- o *10 % des factures émises font l'objet d'un rappel*
- o *1,34% donnent lieu à une majoration de retard*

o ***1.3.3 – Objectifs de performance***

- o *Les objectifs du YCPR en matière de performance sont depuis de nombreuses années traduits en termes de résultats ; soucieux d'apporter aux usagers une prestation de grande qualité (accès facile, parking, pannes accueillantes, avec des prestations opérationnelles, place à flot aux dimensions adaptées, services portuaires, gardiennage, locaux avec toilettes, vestiaires, salle de gymnastique, de réunion, animations permanentes, bar-restaurant, etc.) et permettant de profiter pleinement de leurs loisirs directement ou indirectement tournés, vers la mer et les prestations qu'offre une délégation de service public dynamique.*

- o *Par sa vocation résolument orientée vers le sportif, le YCPR entend poursuivre sa politique basée sur la formation et l'accompagnement des sportifs jusqu'aux niveaux les plus hauts. Les très nombreuses organisations de manifestations sportives de niveau national et international contribuent à cultiver l'esprit Club caractéristique de ses membres, qui en fait sa renommée.*

1.3.4 - La gestion et l'animation du Club-house

La formule de gestion directe par l'entremise d'une filiale « Le Yachting » 100% YCPR adoptée depuis 2007, se traduit par de multiples améliorations. Les efforts de recherche en terme de qualité se poursuivent pour proposer à la clientèle des mets de notre terroir, originaux et qualitativement irréprochables servis un cadre chaleureux où l'on côtoie de nombreux gens de mer. Ces nouvelles dispositions nous permettent d'adapter cette structure de restauration performante aux besoins et contraintes des nombreuses manifestations organisées. L'aménagement des terrasses a permis de diversifier le cadre proposé tout en augmentant la capacité d'accueil en période durant lesquelles les besoins sont les plus importants.

1.3.5 - Continuité du service

La continuité du service public est assurée 24/24 h. L'intervention rapide des équipes d'astreintes des sociétés auprès desquelles des contrats de maintenance ont été souscrits, et par la présence d'un gardiennage 365 jours/an, nous pouvons assurer cette continuité dans des conditions optimales.

1.3.6 – Sensibilisation des usagers à la protection de l'environnement et les dispositifs de lutte contre la pollution

Deux «stations» de récupération des huiles usées, un conteneur pour déchets de verre, ainsi qu'un bac destiné à recevoir les batteries usagées sont en place sur le périmètre délégué. Une signalétique indiquée clairement leur emplacement. Le nombre de conteneurs récepteurs d'ordures ménagères a été largement dimensionné afin de recueillir de façon satisfaisante les déchets des usagers et visiteurs du port. Il est à noter que le dispositif de vidéosurveillance mis en place depuis 2008 contribue à sensibiliser les usagers du périmètre délégués au respect de toutes les mesures prises en faveur de la protection de l'environnement.

Nous avons organisé au printemps 2009, une opération de nettoyage du plan d'eau qui nous est délégué.

Les plongeurs, tous membres du YCPR ont collecté les déchets immergés. Stockés dans des conteneurs par de nombreux bénévoles, ils ont été évacués vers un centre de tri. Ce geste citoyen est un exemple fort que nous souhaitons faire partager par le plus grand nombre. Nous communiquons sans cesse sous cet axe auprès de l'ensemble de nos adhérents.

1.3.7 – La contribution à l'aménagement et à la qualité paysagère de l'espace public.

L'important travail entrepris en 2008 pour développer et valoriser l'aspect paysager de l'espace délégué à été poursuivi en 2009.

1.3.8 – Contrats d'entretien et de maintenance

- o Eau, électricité, traitement des déchets : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE. 60 000 TTC annuel.
- o Chauffage – production d'eau chaude : MAINTENANCE THERMIQUE. 295 HT annuel.
- o Informatique : Olivier TARELLA – Cyril CASALE. 2 603 € HT annuel.
- o Matériels de lutte contre l'incendie :ADI. 104 € HT annuel.
- o Standard téléphonique : SOGETEL – NORMACTION. 182 € HT annuel
- o Photocopieurs : XEROX. 2 097 HT annuel
- o Serrures électroniques – automatisées : Société FERRAUD.
- o Alarmes : A.G.F.
- o Gardiennage : Société MASSILIA Sécurité.
- o Entretien : Société S.N.C.E.
- o Climatization : Entreprise REBUFFAT.
- o Machine à affranchir le courrier : SATAS. 467 € HT annuel.
- o Maintenance barrières parking : 222 € HT annuel.
- o

1.3.9 – Attestations d'assurances

- o Annexe - XIII GAN INCENDIE ACCIDENTS : R.C. Plan d'eau - R.C. Club House
R.C. Association – Véhicules.
- o Annexe - XIV GROUPEAMA : 'Salvo 'Flotte bateaux.
- o Annexe – XVII Contrat de gérance restaurant « Le Yachting ».

26/02/10

BILAN DSP
AU
31/12/2009

12:02

ACTIF	COMPTE AU 31/12/09	Résultat au 31/12/09	PASSIF	Compte au 31/12/09	Résultat au 31/12/09
Investissements antérieurs	258588		Déficit antérieur reporter	-141659	
Amortissements antérieurs	-58808		Perte de l'exercice	-14838	-156 497
Investissements de la période	113929				
Amortissements de la période	-41153	272 556			
Fournisseurs débiteurs	1400	1400	Subventions d'équipements	34854	
Clients divers	5313		Part subventions virée au résultat	-6766	28088
Clients factures à établir	615	5 928	Prêts bancaires	70541	70541
Subvention à recevoir	62912	62912	Compte de transit DSP/CLUB	277511	277511
TRESORERIE			Etat impôts et taxes	29905	
Livret Caisse d'Epargne	1403		Fournisseurs	67353	
Banques comptes ordinaires	31790		Facture non parvenue	630	
Caisse	336	33529	Dettes sociales et fiscales	18837	116725
Charges payées ou constatées d'av.	6382	6382	Charges à payer	46339	46339
		382 707			382707

26/02/10

COMPTE DE RESULTATS DSP
DU
01/01/2008 AU 31/12/2008

12:01

CHARGES	Comptes	Résultat		PRODUITS	Comptes	Résultat
	au 31/12/09	au 31/12/09			au 31/12/09	au 31/12/09
				ACTIVITES SPORTIVES & LOISIRS		
				Activités sportives	15 462	15 462
<u>SERVICES GENERAUX</u>		887 935		<u>SERVICES GENERAUX</u>		899 107
Achats de fournitures	23 224			Cotisations membres tempos	24 267	
Emballages perdues	53			Gardiennage	59 604	
Petit matériel, fournitures, énergie	58 721			Prestations de services diverses	1 252	
Achats de marchandises	10			Ventes de marchandises	3	
Sous traitance	1 643			Locations diverses	7 200	
Crédit bail voiture	2 817			Subv. Générale	23 914	
Redevance à la CUM	492 087			Subv.CNDS	600	
Locations diverses	23 687			Subv. Manif. CUM	30 960	
Gardiennage	74 199			Redevance restaurant	38 400	
Entret,réparat,maint,div, ent pannes	93 740			Droit d'entrée	108 638	
Assurances	14 328			Redevance d'amarrage	571 655	
Frais de poste & télécommunication	7 022			Recettes diverses	1 957	
Impôts & taxes	-27 253			Produits financiers	4 603	
Frais de personnel	117 812			Produits divers régul prorata charges mixtes	4 292	
Charges diverses	10			Quote part subv invest virée au résultat	4 344	
Charges divers régul prorata charges mixtes	681			Quote part charges refacturées	17 218	
Frais financiers	4 637					
Amendes	424					
Pertes et profits exceptionnels	8					
Valeur comptable actifs cédés	85					
				Bénévolat produits		30 000
Dotatíon aux amortissements	41 472	41 472		Pertes de l'exercice		14 838
Bénévolat charges		30 000				
		959 407				959 407

ETAT DES SUBVENTIONS CLUB
DU 01/01/2009 AU 31/12/09

ORIGINE	Ecole de Voile légère	Habitables	Section sports sous marins	Pêche sportive	Voile Légère Sportive	Match racing	PECHE GROS	CLUB	TOTAUX
CONSEIL GENERAL	23 000		400			10 000		2 200	35 600
CONSEIL REGIONAL		7 654			2 768	30 000		15 626	56 048
VILLE DE MARSEILLE			1 500	4 000	3 500	205 000	3 000	10 000	227 000
DDJS								7 000	7 000
FFV						2 500			2 500
CNDS			2 500		1 500				4 000
TOTAUX	23 000	7 654	4 400	4 000	7 768	247 500	3 000	34 826	332 148

Une subvention non comprise dans le tableau ci-dessus de 90 000 € de la Ville de Marseille est reversée entièrement aux coureurs

26/02/10

ETAT DES SUBVENTIONS DSP
DU 1/01/2009 AU 31/12/2009

12:00

ORIGINE	ECOLE DE PECHE	HAND'Y CAP	GEORGES DOUMENC	CROISIERE PORTANT	CONCOURS SELECTIF BATEAU	CONCOURS SELECTIF PALANGROTTE	Y' S CUP	CHAMPIONN AT DE MEDITERRA NEE MATCH RACE	MED CUP	TOTAUX
CUM		3 896	4 386	3 133	2 819	2 297	3 953	4 423	6 053	30 960
V D M		6 500	2 500	2 500	2 000					13 500
CNDS		600								600
FFPM	70									70
CONSEIL REGIONAL			1 942	1 984					6 418	10 344
TOTAUX	70	10 996	8 828	7 617	4 819	2 297	3 953	4 423	12 471	55 474

DETAILS DES MANIFESTATIONS DSP
(Résultats du 1/01/09 au 31/12/2009)

MANIFESTATIONS DSP	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice	Excédents	Déficits	Subventions CUM	Subventions Autres	
CROISIERE DU PORTANT	8307,81	12102,00	3794,19	3794,19		3133,00	4484,00	CR+VDM
CHALLENGE GEORGES DOUMENC	4297,96	9099,72	4801,76	4801,76		4386,00	4442,00	CR+VDM
Y'S CUP	11645,18	5913,00	-5732,18		-5732,18	3953,00		
CHAMPIONNAT MEDITERRANEE	5837,65	6983,00	1145,35	1145,35		4423,00		
CONCOURS SELECT BATEAU	1173,84	5289,10	4115,26	4115,26		2819,00	2000,00	VDM
CONCOURS SELECTIF PALANGROTTE	1292,03	2873,16	1581,13	1581,13		2297,00		
MED CUP	14822,39	17840,23	3017,84	3017,84		6053,00	6418,00	CR
HAND Y CAP	6832,39	10996,00	4163,61	4163,61		3896,00	7100,00	VDM+CNDS
Subventions (mémoire)						30960,00	24444,00	
Dépenses manifestations de l'exercice	54209,25							
Recettes manifestations de l'exercice		71096,21						
Résultats manifestations			16886,96					
Solde manifestations				22619,14	-5732,18			
				16886,96				

Pour mémoire charges du personnel administratif et technique non compris
Pour mémoire charges exploitations non compris

DETAILS ECOLE DSP
(Résultat du 1/01/09 au 31/12/2009)

ECOLE	DEPENSE	RECETTE	Résultat de l'exercice	Excédent	Déficit	Subventions (mémoire)
ECOLE PECHE	9162,51	8159,70	-1002,81		-1002,81	70.05 FFPM
Subvention (mémoire)						70.05
Dépense Ecole de l'exercice	9162,51					
Recette Ecole de l'exercice		8159,70				
Résultat déficit Ecole de Pêche			-1002,81		-1002,81	

26/02/10

DETAILS DES ECOLES CLUB
(Résultats du 1/01/09 au 31/12/2009)

ANNEXE 05

ECOLES	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice	Excédents	Déficits	Subventions (mémoire)
ECOLE PLONGEE	81841,96	95290,73	13448,77	13448,77		
ECOLE DE VOILE	284317,03	232643,63	-51673,40		-51673,40	23000,00 CG
GYMNASTIQUE	4140,00	2345,00	-1795,00		-1795,00	
Subventions (mémoire)						23000,00
Dépenses des écoles de l'exercice	370298,99					
Recettes des écoles de l'exercice		330279,36				
Résultats des écoles			-40019,63	13448,77		
Déficits des écoles					-53468,40	

26/02/10

BILAN CONSOLIDÉ
AU
31/12/09

12:02

ACTIF	Compte au au 31/12/09	Résultat au 31/12/09	PASSIF	Compte au 31/12/09	Résultat au 31/12/09
Investissements antérieurs	923 455		Résultat de l'exercice antérieur	349 401	
Amortissements antérieurs	-585 251		Déficit de l'exercice	-200 619	148 782
Investissements de la période	218 333	452 528			
Amortissements de la période	-104 009				
Capital dans filiales	1 400	1 400	Subventions d'équipements	95 317	
Cautions versées	890	890	Part subventions virées au résultat	-29 696	65 621
Stocks vêtements et divers	6 385	6 385			
Fournisseurs débiteurs	3 223	3 223	Provision risques et charges	101 489	101 489
Clients	46 972				
Clients factures à établir	615	47 587			
Etats Impôts et taxes		0			
Comptes courants dans filiales	21 500		Prêts bancaires	75 272	75 272
Subventions à recevoir	124 090	145 590			
TRESORERIE			Cautions transpondeurs	50 105	50 105
SICAV monétaires CIC	7 957		Etats Impôts et taxes	29 905	29 905
Compte bloqué SMC	84 231		Fournisseurs	204 263	
Banques comptes ordinaires	67 882		Factures non parvenues	1 500	205 763
Chèques postaux livret A	4 476		Dettes sociales & fiscales	96 139	96 139
Chèques postaux	8 162		Charges à payer	49 799	49 799
Caisse	801				
Actions Caisse Epargne	100	175 012			
Livret Caisse d'Epargne	1 403				
			Produits constatés et reçus d'avance	24 838	24 838
Charges payées ou const. d'av.	15 098	15 098			
		847 713			847 713

DETAIL DIFFERENTS POSTES DU BILAN
au 31 décembre 2009

EXERCICE 2009

SUBVENTIONS À RECEVOIR

FFPM	70
Communauté Urbaine	30 960
Ville de Marseille	39 500
Conseil Régional	53 560
	<u>124 090</u>

CHARGES À PAYER

Electricité DSP 2009	18 000
Assemblée Générale	3 400
Redevance Communautaire due à la CUM	19 319
Pourcentage sur CA due à la CUM	9 080
	<u>49 799</u>

CHARGES PAYEES OU CONSTATEES D'AVANCE

Assurances	9 465
Maintenances Matériels & Logiciel	2 815
Lots pour loto concernant 2010	855
Assurance véhicules	1 433
Cotisations fédérations	1 70
Frais de déplacements 2010 MIMR	360
	<u>15 098</u>

PRODUITS RECUS OU CONSTATES D'AVANCE

Recettes école plongée	8 000
Recettes école de voile	16 278
Recettes école de navigation	560
	<u>24 838</u>

26/02/10

12:00

26/02/10

COMPTE DE RESULTATS
CONSOLIDE DU
01/01/2009 AU 31/12/2009

12:01

CHARGES		Comptes au 31/12/2009	Résultat au 31/12/09	PRODUITS		Comptes au 31/12/2009	Résultat au 31/12/09
SERVICES GENERAUX			2 390 156	ACTIVITES SPORTIVES & LOISIRS			
Achats de fournitures	139 489			Activités sportives	305 738		
Emballages, consignes, variation stock	1 106			Activités école de navigation	33 110	338 848	
Petit matériel, fournitures, énergie	163 079			Cotisations membres stagiaires	2 945	2 945	
Achats de marchandises	6 739			SERVICES GENERAUX			2 069 317
Sous traitance	25 266			Cotisations membres tempos	24 267		
Loyer compresseur	4 742			Places à terre	3 983		
Crédit bail voiture	4 152			Gardiennage	59 604		
Redevance à la CUM	492 087			Prestations de services diverses	10 616		
Locations diverses	111 001			Ventes de marchandises	3 578		
Gardiennage	83 178			Locations diverses	12 115		
Entret,réparat,maint,div, ent pannes	493 850			Subventions Club	470 622		
Assurances	26 622			Subventions DDJS	7 000		
Frais de poste & télécommunication	19 643			Mécénats & partenariats	61 083		
Impôts & taxes	1 360			Redevance restaurant	38 400		
Frais de personnel	543 296			Gestion administrative convention restaurant	6 380		
Licences	60 450			Cotisations actifs	248 287		
Charges diverses	3 976			Cotisations sportives	57 375		
Charges divers régul prorata charges mixtes	5 705			Cotisations postulants	900		
Frais financiers	6 899			Cotisations supporters	2 100		
Amendes	424			Droit d'admission	122 304		
Pertes et profits exceptionnels	196 741			Droit d'entrée	192 826		
Valeur comptable actifs cédés	351			Redevance d'amarrage	571 855		
				Produits divers régul prorata charges mixtes	4 292		
				Licences	60 450		
				Majorations de retard	1 365		
				Recettes diverses	44 930		
				Produits financiers	7 384		
				Quote part subv invest virée au résultat	20 346		
				Pertes et profits exceptionnels	522		
				Quote part charges refacturées	36 733		
Dotations aux amortissements	120 084						
Dotations provision risques et charges	101 489		221 573				
				Bénévolat produits		100 000	
Bénévolat charges			100 000				
CHARGES ANNUELLES			2 711 729	PRODUITS ANNUELS			2 511 110
				Perte de l'exercice	200 619	200 619	
			2 711 729				2 711 729

26/02/10

12:00

DETAIL DES PERTES ET PROFITS
(EXERCICE du 1/01/2009 au 31/12/09

PERTES

Régul subvention région 2008	7 000
Taxes professionnelles années 05/06/07/08	38 979
Contrôle fiscal TVA principal+majo	143 296
Bulletin régul 2008	7 061
Divers	405

PROFITS

Divers	31
Annulation chèques fournisseurs 2007	492

196 741

523

Grand-livre analytique

YACHTING CLUB POINTE ROUGE

Période du 01/01/09
au 31/12/09
Tenue de compte : EURO

Comptabilité 100 14.03

Date de tirage 09/04/10

à 11:34:41

Page : 1

Date	C.I	N° pièce	Libellé écriture	Mouvements		Soldes	
				Débite	Crédite	Débiteurs	Créditeurs
DSPC							
DSPC PU01							
6130000							
			AMODIATION MAIRIE				
010109	OD	99	taxe communautaire 2008		46 006,55 e		46 006,55 e
010109	OD	99	provision sur ca dsp 2008		9 937,00 e		55 943,55 e
230909	AC	758	partie variable 2008 dsp	9 224,00 e			46 719,55 e
240909	AC	759	50% des nouveaux amarr sur exce 70€	46 007,00 e			712,55 e
081009	AC	830	VILLE DE MARSEILLE	450 000,00 e		449 287,45 e	
031109	AC	905	solde amodiation 2009	14 400,00 e		469 687,45 e	
311209	ODC	3	50% nveaux amarr 2009 - 70k€	19 319,13 e		489 006,58 e	
311209	ODC	3	1% CA 2009	9 080,00 e		492 086,58 e	
			Total compte 6130000	548 030,13 e	55 943,55 e	492 086,58 e	
			Total DSPC PU01	548 030,13 e	55 943,55 e	492 086,58 e	
			Total DSPC	548 030,13 e	55 943,55 e	492 086,58 e	
			Total D	548 030,13 e	55 943,55 e	492 086,58 e	
			Totaux	548 030,13 e	55 943,55 e	492 086,58 e	

Grand-livre analytique

YACHTING CLUB POINTE ROUGE

Période du 01/01/09
au 31/12/09
Tenue de compte : EURO

Comptabilité 100 14.03

Date de tirage 09/04/10

à 11:35:31

Page : 1

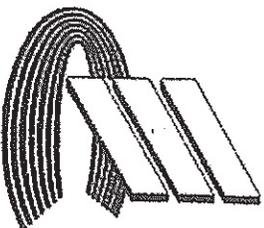
Date	C.J	N° pièce	Libellé écriture	Mouvements		Soldes	
				Débits	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
DSPCPU01 DSP							
7900002			QP CHARGES REST 19,60%				
300309	VE	6519	Fact. 09-03/6519		1 053,00 e		1 053,00 e
110509	VE	6629	GAZ 1/1 AU 31/03/09		367,60 e		1 420,60 e
110509	VE	6630	EDF 1/1 AU 31/03/09		1 503,61 e		2 924,21 e
110509	VE	6552	Fact. 09-05/6552		441,88 e		3 366,09 e
150609	VE	6615	Fact. 09-06/6615		220,94 e		3 587,03 e
160709	VE	6629	Fact. 09-07/6629		201,10 e		3 788,13 e
060809	VE	6634	Fact. 09-08/6634		201,10 e		3 989,23 e
010909	VE	6841	Fact. 09-09/6841		201,10 e		4 190,33 e
190909	VE	6850	EDF 1/04/09 au 31/08/09		1 558,03 e		5 748,36 e
210909	VE	6851	GAZ 01/07 AU 31/07/09		772,86 e		6 521,22 e
011009	VE	6884	Fact. 09-10/6884		351,00 e		6 872,22 e
051109	VE	6900	Fact. 09-11/6900		351,00 e		7 223,22 e
021209	VE	6910	F 2009/355 LE YACHTING		568,10 e		7 791,32 e
021209	VE	6911	GAZ 1/04/09 AU 30/09/09		292,17 e		8 083,49 e
031209	VE	6705	Fact. 09-12/6705		351,00 e		8 434,49 e
311209	VE	6938	ELECT 1/11/09 AU 31/12/09		828,96 e		9 263,45 e
311209	VE	6940	le yachting F2009/385		442,79 e		9 706,24 e
			Total compte 7900002		9 706,24 e		9 706,24 e
			QP CHARGES REST 5,5%				
7900003							
300309	VE	6519	Fact. 09-03/6519		2 103,00 e		2 103,00 e
110509	VE	6552	Fact. 09-05/6552		1 001,90 e		3 104,90 e
150609	VE	6615	Fact. 09-06/6615		500,95 e		3 605,85 e
160709	VE	6629	Fact. 09-07/6629		480,08 e		4 085,93 e
060809	VE	6634	Fact. 09-08/6634		480,08 e		4 566,01 e
010909	VE	6641	Fact. 09-09/6641		480,08 e		5 046,09 e
011009	VE	6884	Fact. 09-10/6884		701,00 e		5 747,09 e
051109	VE	6900	Fact. 09-11/6900		701,00 e		6 448,09 e
031209	VE	6705	Fact. 09-12/6705		701,00 e		7 149,09 e
			Total compte 7900003		7 149,09 e		7 149,09 e
			Total DSPCPU01		16 855,33 e		16 855,33 e
			Total DSPC		16 855,33 e		16 855,33 e
			TOTAL DSP		16 855,33 e		16 855,33 e
Total D			Totaux		16 855,33 e		16 855,33 e

26/02/10

COMPTE DE RESULTATS
BUDGET CONSOLIDE
DU 01/01/2010 AU 31/12/2010

CHARGES		BUDGET	Résultat		PRODUITS		BUDGET	Résultat
		2010	au 31/12/10				2010	au 31/12/10
					<u>ACTIVITES SPORTIVES & LOISIRS</u>			
					Activités sportives		308 000	308 000
					Activités école de navigation		33 000	33 000
					Cotisations membres stagiaires		3 000	3 000
			2 290 500		<u>SERVICES GENERAUX</u>			1 949 860
<u>SERVICES GENERAUX</u>					Cotisations membres tempos		25 000	
Achats de fournitures	140 000				Places à terre		4 000	
Emballages, consignes, variation stock	1 500				Gardiennage		61 000	
Petit matériel, fournitures, énergie	160 000				Prestations de services diverses		10 000	
Achats de marchandises	8 000				Ventes de marchandises		3 000	
Sous traitance	25 000				Locations diverses		12 000	
Crédit bail voiture	3 000				Variations stock		0	
Loyer compresseur	1 000				Subventions Globales		420 000	
Redevance à la CUM	512 000				Subventions DDJS		7 000	
Locations diverses	100 000				Mécénats & partenariat		31 000	
Gardiennage	80 000				Redevance restaurant		38 400	
Entret,réparat,maint,div. ent pannes	450 000				Gestion administrative convention restaurant		6 500	
Assurances	30 000				Cotisations actifs		260 000	
Frais de poste & télécommunication	23 000				Cotisations sportifs		60 000	
Impôts & taxes	50 000				Cotisations postulants		960	
Frais de personnel + Provisions CP	560 000				Cotisations supportiers		2 000	
Licences	0				Droit d'admission		100 000	
Charges diverses	0				Droit d'entrée		160 000	
Charges divers régul prorata charges mixtes	0				Redevance d'amarrage		615 000	
Frais financiers	7 000				Produits divers régul prorata charges mixtes		0	
Pertes et profits exceptionnels	0				Licences		0	
Amortissements de l'exercice	140 000				Produits divers de gestion courante		0	
					Majorations de retard		1 000	
					Recettes diverses		36 000	
					Produits financiers		7 000	
					Quote part subv invest virée au résultat		20 000	
					Pertes & profits		0	
					Quote part charges re facturées		70 000	
					Bénévolats produits			100 000
Bénévolats charges			100 000					
Bénéfice sur l'exercice			3 360					
TOTAL DES CHARGES			2 393 860		TOTAL DES PRODUITS			2 393 860
<u>INVESTISSEMENTS 2010</u>								
Elévateur	33 000							
Fenêtres côté nord bas	6 000							
Achat bateau plongée	60 000							
Réfection des façades bâtiments pour solde	15 000							
Divers	16 000							
	130 000							

ERIC JAUFFRET
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes



**YACHTING CLUB DE
LA POINTE ROUGE
Y.C.P.R**

Association Loi 1901

**Siège social : Port de la Pointe Rouge
13008 MARSEILLE**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009**

**185, Chemin du Vallon de l'Oriol
13007 MARSEILLE
Tél. 04.91.52.22.11
Fax 04.91.31.98.24
E-Mail : eric@cabinejauffret.com**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes du Yachting Club de la Pointe Rouge tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINIONS SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

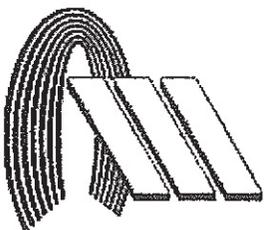
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille,
Le 12 mars 2010
En double exemplaires

Eric JAUFFRET
Commissaire aux Comptes



ERIC JAUFFRET
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes



**YACHTING CLUB DE
LA POINTE ROUGE
Y.C.P.R**

Association Loi 1901

**Siège social : Port de la Pointe Rouge
13008 MARSEILLE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009**

**185, Chemin du Vallon de l'Oriol
13007 MARSEILLE
Tél. 04.91.52.22.11
Fax 04.91.31.98.24
E-Mail : eric@cabinejauffret.com**

**Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille**

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été communiquées, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Je n'ai été avisé d'aucune convention conclue au cours de l'exercice.

Par ailleurs, en application du Décret du 23 Mars 1967, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

L/ Convention d'assistance administrative et technique avec l'EURL LE YACHTING

- ✓ Personne concernée : Monsieur Christian TOMMASINI, Président de votre Association et gérant de l'EURL LE YACHTING, société détenue à 100% par votre Association, et créée pour l'exploitation du restaurant.
- ✓ Date de la convention : le 1^{er} Juin 2007 autorisée par le conseil d'administration de votre association le 3 Septembre 2007.
- ✓ Nature et objet : assistance administrative et technique. L'association YCPR, par les moyens humains et matériels dont elle dispose, réalise pour le compte de l'EURL LE YACHTING le suivi de la comptabilité, la gestion fiscale, sociale, financière et de gestion de la société.
- ✓ Modalités de rémunération : 1% du chiffre d'affaires de la société bénéficiaire
- ✓ Prestations facturées par l'association YCPR pour l'exercice 2009 : 6 380 €
- ✓ Prise d'effet de la convention : le 1^{er} Juin 2007.
- ✓ La redevance fixe mensuelle de 3.200 € a été facturée à la société Le Yachting tout au long de l'exercice 2009.

2/ Avance de trésorerie consentie à la Société Civile Marseille Match Racing (M.M.R)

La société Marseille Match Racing a été constituée en partenariat avec l'ASPTT, le CDV13 et la Ligue de Voile, pour acquérir auprès de la Banque Populaire les 9 J80 achetés pour les Jeux Mondiaux de la Voile. L'objectif est de permettre la location de ces bateaux pour les clubs ou les particuliers désirant effectuer des compétitions.

Votre Association, qui détient ainsi 33,33 % du capital de la société, a consenti une avance de 21.500 € pour financer l'acquisition de ces bateaux. Cette avance n'a pas été rémunérée au cours de l'exercice.

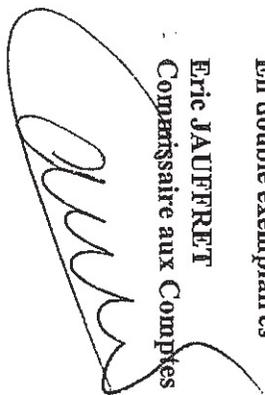
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en place de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Marseille,

Le 12 mars 2010

En double exemplaires

Eric JAUFFRET
Commissaire aux Comptes



Désignation de l'entreprise: Le Yachting EURL Néant

Adresse de l'entreprise: Nouveau Port de la Pointe Rouge 13008 MARSEILLE

Numero SIRET*

4	9	8	3	2	4	8	0	5	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 19

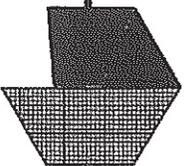
	Bail		Amortissements-Provisions	Exercice N dans le	
	1	2		Net	Net
ACTIF					
Immobilités incorporelles	010	012			
Autres *	014	016			
Immobilités corporelles *	028	030	378	207	353
Immobilités financières * (1)	046	042			
Total I (5)	044	048	378	207	353
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
Merchandises *	060	062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
Créances	068	070			
Autres* (3)	072	074			
Autres réserves relatives à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	080	082			
Disponibilités	084	086			
Charges constatées d'avance*	092	094			
Total II	096	098			
Total général (I + II)	110	112	378	56 964	57 049
PASSIF					
Capital social ou individuel*			120	1 000	1 000
Écarts de réévaluation			124		
Réserve légale			126		
Réserves réglementées *			130		
Autres réserves relatives à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants			132	(22 078)	
Report à nouveau			134		
Résultat de l'exercice			136	9 078	(22 078)
Provisions réglementées			140		
Total I			142	(12 000)	(21 078)
Provisions pour risques et charges			154		
Total II			154		
Emprunts et dettes assimilées			156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
Fournisseurs et comptes rattachés*			166	27 003	28 883
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			172	41 961	49 244
Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	68 963	78 127
Total général (I + II + III)			180	56 964	57 049
REVENUS					
(1) Dont immobilisations financées à moins d'un an	193	(4)			195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(3)			182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT

Formule obligatoire (article 309 septies Article du Code general des Impôts)		Designation de l'entreprise Le Yachting EURL		Néant <input type="checkbox"/>	
A — RESULTAT COMPTABLE				Exercice N-1 clos le	Exercice N-1 clos le
				31/12/2009	31/12/2008
Produits d'exploitation		Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires		210	
Production vendue		services*		214	637 962
Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires) produits finis et en cours de production		218	790 354
Production immobilisée*				222	
Subventions d'exploitation reçues				224	
Autres produits		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		230	1 9 627
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				232	657 589
Variation de stock (marchandises)*				234	71 888
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				236	539
Variation de stock (marchandises)*				238	159 263
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				240	(347)
Variation de stock (marchandises)*				242	98 466
Autres charges externes* (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				244	6 797
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle* - 243 - 1 298)				244	6 797
Rémunérations du personnel*				250	242 042
Charges sociales (cf renvoi 380)				252	63 812
Charges aux amortissements*				254	146
Dotations aux provisions				256	
Dotations aux provisions				262	6 719
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				262	566
Total des charges d'exploitation (II)				264	649 326
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 263
Produits financiers				280	
Produits exceptionnels				290	353
Charges financières				294	
Charges exceptionnelles				300	466
Charges exceptionnelles				306	(928)
Impôts sur les bénéfices*				310	9 078
2 - BÉNÉFICE OU PÉRTE : Produits (III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				312	9 078
B — RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col.2		316	
Rénunciations et avantages personnels non déductibles*				318	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.) et autres amortissements non déductibles				322	
Provisions non déductibles*				324	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		330	
Divers* dont intérêts excédentaires des prêts et associés		Zone franche Corse (cf décret)		342	
Entreprise nouvelle (cf article 986)		Zone franche urbaine (cf articles et décret N° 987)		344	
Régime dérogatoire en matière (cf article 981)		Pôle de compétitivité (cf décret N° 990)		346	
Autres (cf article 345)		Géance dans un report en matière de déficit		346	
Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352	8 150
Déficit de l'exercice reporté en année (Entreprises IS seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables *		24 666		370	8 150
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1		372	
Primes et cotisations complémentaires facultatives		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*		380	
Montant de la T.V.A. collectée		Effet moyen du personnel*		376	9
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		Montant des prélèvements personnels de marchandises		399	
		n° du centre de gestion agréé		388	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

EXPERTS-COMPTABLES
DE FRANCE



Dimitri Boyadjis

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes
Inscription auprès de la
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur BOYADJIS Dimitri, Expert-Comptable,
343, Boulevard Romain Rolland - 7ème étage - Esc. B - 13009
MARSEILLE, atteste par la présente que les comptes de la Sarl LE
YACHTING sis Port de la Pointe Rouge - 13008 MARSEILLE ont été
examinés du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, conformément aux
normes de la profession et des règles comptables.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à Marseille, le 03 mars 2010

Dimitri BOYADJIS

343, boulevard Romain Rolland - 13009 MARSEILLE - Tél. 04 91 74 02 52 - Fax 04 91 26 26 28 - e-mail dimitri@cabineboyadjis.fr

SIRET 388 739 401 00049 - APE 741C

Membre d'une association agréée acceptant les règlements par chèques libellés à son nom

Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010

EXERCICE 2009
RAPPORT FINANCIER

Chers amis,

Vous avez reçu avec la convocation de notre Assemblée Générale, le bilan et les comptes de résultats de notre Club pour l'exercice écoulé ainsi que le projet de budget pour l'exercice 2010.

L'exercice sous revue s'est avéré plein de surprises plus ou moins bonnes. La charge de travail devient plus importante compte tenu de nos obligations envers la Communauté Urbaine et notre commissaire aux comptes. Une notification de contrôle reçue en juin 2008 avec une notification de redressement en date du 16 décembre 2008 pour un peu moins de 500,000 euros a fait l'objet de plusieurs demande de rectifications. Au terme de ces entretiens une nouvelle notification de redressement de 143,000 euros nous a été adressée en lieu et place de la précédente. Cette somme a été réglée pour éviter des intérêts de retard. Par contre un contentieux est en cours de rédaction pour être déposé au plus tard en avril 2010 afin d'obtenir l'annulation de tout ou partie de ce redressement de 143,000 euros et principalement visant à ce que le statut d'association de loi 1901 non soumis à TVA, taxe professionnelle et impôts sur les bénéfices nous soit rendu. Cette procédure va durer de quelques mois à plusieurs années.

Notre club a pour cet exercice enregistré la perte des 143.000 € de redressement fiscal ainsi qu'une provision de 101,000 € pour le redressement éventuel des T.V.A. de 2008 et 2009 au cas où nous n'obtenions pas gain de cause dans la procédure engagée.

D'autres éléments de moindre importance ont contribué à améliorer notre résultat qui reste tout de même en perte de 200,619 €

Nos filiales au nombre de trois mais avec des participations différentes.

La Ste civile MMR : (nos parts sont de 33.33%) termine l'exercice avec un bénéfice de 6.195 € pour la deuxième année d'exploitation.

L'association MMR (où nous sommes trois Clubs créateurs) termine son exercice avec 28.890€ de perte. Il faut noter qu'il s'agit de sommes dues à la société civile MMR qui a demandé le remboursement de ces comptes courants. Après l'assemblée générale prévue en avril 2010 avec les autres associés, il sera pris des décisions de gestion visant à remettre à l'équilibre cette association où nous n'avons qu'un tiers des voix.

Le restaurant le YACHTING (Club House restaurant) » dont nous détenons 100% termine en positif de 9.052 € ce qui nous permettra d'absorber une partie des pertes du précédent exercice.

◦ Un versement au Y.C.P.R. : d'un loyer de 38,400 € ainsi que des locations de matériels pour 7.200 €, une répartition de charges de 17.218 € et des frais d'administrations de 6.380 € soit un total de 69,198 €

◦ La mise en place de personnel qualifié semble terminée.

Aujourd'hui, même s'il reste encore quelques améliorations à apporter, nous pensons que le but de notre Club n'est pas de faire un restaurant haut de gamme mais de continuer à apporter à nos adhérents une prestation de service.

◦ Nos tarifs ne correspondent pas au service mis en place (personnel et matériel). La baisse de la TVA nous a permis l'embauche d'un serveur supplémentaire, la baisse de quelques prix comme prévu par le syndicat de la restauration et le solde permettent d'avoir un résultat positif en ayant payé toutes nos charges.

◦ Le résultat est positif de 9 K€ au titre de ce deuxième exercice.

Nous vous donnons ci-dessous les informations sur la marche de notre association Y.C.P.R.

Résultat déficitaire de 200 K€ dont nous vous avons indiqué ci-dessus les principales raisons, le redressement fiscal de 143.00 euros et la provision de 101.000 euros de risque pour la TVA de 2008 et 2009 effacent le petit résultat positif de 40.000 euros que nous aurions fait sur cet exercice

Pour notre activité DSP, presque tout fonctionne correctement, trois avenants à notre contrat ont été créés en 2009 pour régulariser le périmètre délégué, les charges d'électricité des panes et éclairage des quais et enfin la mise en conformité de certaines annexes de notre contrat. Nos différends sur la facturation de la TVA est résolu.

Après cet ensemble d'éclaircissements sur nos résultats, il nous paraît opportun de mettre en évidence un risque de voir pour le futur proche une dégradation de notre résultat. En effet, les charges dans leur ensemble subissent des augmentations, chaque année.

Il faut savoir qu'au fil du temps, nous enregistrons de plus en plus d'actes de malveillance, d'incivisme et de vols récurrents de petits matériels en journée malgré toutes les mesures mises en places (à titre d'information, serrures cassées, barrières de parking tordues volontairement). Cet ensemble de faits ont un coût non négligeable pour le club que nous évaluons en 2009 à environ 70.000 € soit par sociétaire environ 60 euros. Sans un effort de tous, nous risquons d'avoir dans un proche avenir à répercuter dans les cotisations ces dépenses.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

À L'ACTIF

Les investissements annuels sont amortis sur 4 ou 5 ans sauf pour quelques biens dont la durée d'amortissement fiscale va jusqu'à 10 ans pour les 218.333 € investis cette année. Nous pensons que, pour remettre en état l'ensemble de nos installations et équipements, nous devons garder un rythme annuel d'environ 130.000 € d'amortissement.

.../.....

Installation Générale Agencements & Aménagements

- Mise en conformité électricité	12.317,26 €
- Coulisants alus+portes	4 488,13 €
- Réaménagement des locaux restaurant	34 571,40 €
- Vestiaire villedieu/ssm	44 291,28 €
- Rénovation façade	22 264,50 €
- Sanitaire	46 969,35 €
- Changement canalisation	6.027,12 €

Matériel Club (hors Nautique)

- 1 vidéo projecteur	2.936,87 €
- 1 extincteur easy fire	1 000,00 €
- 1 appareil photo	885,00 €
- 1 véhicule Kangoo	6 900,00 €

Matériel restaurant

- Complément Barbecue	560,00 €
- Ecran TOSHIBA	1.300,00 €
- Mobilier chaises et tables	18 867,08 €
- 1 Pocket	700,00 €
- Alarme électrique	1 338,00 €

Matériel Voile (réintégré en charge écoles et sections voile)

- Moteur Yamaha	4 288,20 €
- Moteur Yamaha	7 092,00 €
- P.A.V.	1 798,00 €
- P.A.V.	1 178,00 €
- SPI 180	14 988,00 €

Amortissements sortis au 1/1/2009

Total général	218.333 €
---------------	-----------

Les travaux et les investissements ont été réalisés dans le cadre des besoins pour le bon fonctionnement du Club.

Les comptes clients et débiteurs divers ainsi que les stocks sont d'ordre habituel et n'appellent aucune observation particulière. Le détail différents postes du bilan figurent en annexe au bilan.

Les bénéfices antérieurs ont pris en compte le résultat de l'exercice 2008, L'exercice 2009, ressort quant à lui, avec une perte de 200.619 € suivant détail figurant au compte de résultats sur lequel nous allons revenir.

Les sommes dues aux fournisseurs sont importantes, mais beaucoup ont été réglées début janvier 2010.

Les comptes « organismes sociaux » sont d'ordre normal et courant.

Les "charges à payer" et "produits perçus d'avance" sont détaillés en annexe au bilan.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

Dans les services généraux, nous trouvons les principales dépenses concernant la DSP bâtiments, place à l'eau Y.C.P.R. (492 K€), gardiennage (83 K€ pour une recette de 59 K€), les frais de personnel (543 K€) et entretien et réparations (494 K€). Vous constaterez que les frais de gardiennage sont plus élevés que nos recettes d'environ 40%, ceci est dû essentiellement à la mise en place d'un service de gardiennage les week-ends et jours fériés en période estivale pour sécuriser le site et éviter les entrées de voitures de personnes non membres du club compte tenu du manque de place en période estivale. Nous pensons pour 2011 prévoir une augmentation correspondant à cette nouvelle charge.

En recettes, se retrouvent essentiellement les différentes rubriques de cotisations et de redevances, le gardiennage refacturé aux membres, la redevance du club-house, les activités sportives, ainsi que les quotes-parts eau électricité, place à l'eau etc., les produits financiers.

BUDGET

Ce budget commence au 1^{er} janvier 2010, il est établi sur la même présentation des comptes que l'année précédente.

Nous avons établi un budget qui regroupe les activités Club et DSP.

Les écoles et l'animation loisirs devront continuer à s'autofinancer par leurs recettes. Les amodiations Mairie ont été prévues sur la base de notre nouvelle convention avec la Communauté Urbaine (DSP). Les autres rubriques de frais ont été chiffrées raisonnablement.

Les investissements d'exercice ont été évalués à 130.000 € et seront amortis en fonction des règles fiscales. Compte tenu des amortissements restants pour 2009, nous devrions rester au-dessous de 140.000 € à amortir en 2010.

En 2009, une augmentation des cotisations de 20 euros avait été votée. Cette majoration a été facturée en janvier 2010. Pour le moment, nous ne prévoyons pas cette année le vote d'une augmentation mais dans le cas où il ne serait pas constaté d'améliorations dans les divers actes de malveillances énumérés en préambule l'augmentation serait de 60 euros par membre.

Je demeure à votre disposition pour vous fournir les précisions et les éclaircissements que vous jugeriez nécessaires sur tous les points ci-dessus et je vous remercie de votre attention.

LE TRESORIER

José SIREROL



GAN INCENDIE ACCIDENTS
Agent Général – Frédéric FUND
Immeuble OPTIMUM Bat A.14
ZI Les Paluds
165 Avenue du Marin Blanc
13400 AUBAGNE
Tél. : 04 42 03 46 16
Fax : 04 42 03 23 20

ATTESTATION D'ASSURANCE

Je soussigné Frédéric FUND , agent général GAN ASSURANCES,
Immeuble OPTIMUM Bat A, ZI les Paluds, 165 Avenue du Marin Blanc
13400 AUBAGNE, atteste assuré le :

YACHTING CLUB DE LA POINTE ROUGE
Port de la Pointe Rouge
13008 MARSEILLE

Par des contrats :

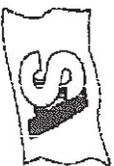
- RC Professionnelle n° A01385/081385162 pour la période du 01/04/2010 au 31/03/2011.
- RC Entreprises n° A01385/071271015 pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.
- OMNIPRO n° A01385/081316060 pour la période du 01/04/2010 au 31/03/2011.

Aubagne, le 02/03/2010

GAN INCENDIE ACCIDENTS
Frédéric FUND

FRÉDÉRIC FUND
Agent Général GAN ASSURANCES
Immeuble Bat A - ZI les Paluds
165 Avenue du Marin Blanc
13400 AUBAGNE
Tél. : 04 42 03 46 16 - Fax : 04 42 03 23 20

NB : Cette attestation ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager le GAN en dehors des limites précises par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elle se réfère.



SALVO Assurances
Société de courtage
et d'assurances conseils
en maritime et transports



ATTESTATION

Nous soussignés Salvo Assurances, Courtier en assurances, attestons que le Yachting Club de la Pointe Rouge a souscrit par notre Intermédiaire, auprès de la compagnie :

GROUPAMA TRANSPORT
47, rue de Monceau
75007 Paris

■ Une police d'assurance plaisance « TOUS RISQUES » numéro 2030322 couvrant l'ensemble des bateaux leur appartenant et déclarés par leurs soins dans le cadre de leur flotte.

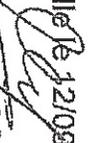
Pour les conditions suivantes :

Police d'assurance plaisance **GROUPAMA**.
Imprimé **GT YACHT** du 01/03/06
Garanties « **TOUS RISQUES** »

Cette police, d'une durée de 12 mois, a pris effet le 12 septembre 2008 à 0 heure :

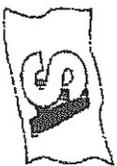
En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation valable pour qui de Droit, laquelle ne peut engager la Compagnie en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère notamment en ce qui concerne le paiement des primes

Fait à Marseille le 12/09/08


SALVO ASSURANCES
2, Rue Moustier
B.P. 90061
13484 MARSEILLE CEDEX 20

Siège social : 2, Rue Moustier – BP 90061 – 13484 Marseille Cedex 20
Tél. 04 96 11 26 60 – Fax 04 96 11 26 61 – Email : assur@salvo-assurances.com

SARL, au capital de 7.622 € - SIRET 407 535 095 00019 - NAF 672Z
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530.1 et L.530.2 du code des assurances
Numéro d'identification ORIAS : 07 019 270



SALVO Assurances
 Société de courtage
 et d'assurances conseils
 en maritime et transports



ATTESTATION

Nous soussignés Salvo Assurances, Courtier en assurances, attestons que le Yachting Club de la Pointe Rouge a souscrit par notre intermédiaire, auprès de la compagnie :

GROUPAMA TRANSPORT
 47, rue de Monceau
 75007 Paris

■ Une police d'assurance plaisance « TOUTS RISQUES » numéro 20303322 couvrant l'ensemble des bateaux leur appartenant et déclarés par leurs soins dans le cadre de leur flotte.

Pour les conditions suivantes :

Police d'assurance plaisance GROUPAMA.
 Imprimé GT YACHT du 01/03/06
 Garanties « TOUTS RISQUES »

Cette police, d'une durée de 12 mois, a pris effet le 12 septembre 2009 à 0 heure :

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation valable pour qui de Droit, laquelle ne peut engager la Compagnie en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère notamment en ce qui concerne le paiement des primes

Fait à Marseille le 12/09/09

SALVO ASSURANCES
 2, Rue Montflier
 B.P. 90061
 13484 MARSAILLE CEDEX 20

Siège social : 2, Rue Montflier – BP 90061 – 13484 Marseille Cedex 20
 Tél. 04 96 11 26 60 – Fax 04 96 11 26 61 – Email : assur@salvo-assurances.com

SALVO au capital de 1.622 € - SIRET 407 535 095 00019 - NAF 6722
 Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle soumises aux articles L.536.1 et L.530.2 du code des assurances
 Numéro d'identification ORIAS : 07 019 270

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRES PAR CATEGORIE

ANNEE 2009

CATEGORIE 1

Denis ARNIAUD	acheteur du bateau de	Mr EMMANUELLI
Nicolas BOUDINAUD	acheteur du bateau de	Mr LANET

CATEGORIE 2

Louis MARTI	acheteur du bateau de	Mr CASTELAIN
Didier HERRERA	acheteur du bateau de	Mr JEANSELME
Jean Claude FERRO	acheteur du bateau de	Mr ESPINET
Olivier LEMAGNER	acheteur du bateau de	Mme FIRON
Jean Pierre ROMAN	acheteur du bateau de	Mr GRANSART
Jean François GOLETTI	acheteur du bateau de	Mr JAUJON
Jean Michel DREUX	acheteur du bateau de	Mr RAYBAUD
Michel GERMAIN	acheteur du bateau de	Mr BRACCINI
Frédéric MARTINEZ	acheteur du bateau de	Mr GINER

CATEGORIE 3

Jean Charles DE MENIBUS	acheteur du bateau de	Mr BUSIN
Jean Marc REINERT	acheteur du bateau de	Mr LANGLOIS
Gérard LE MORVAN	acheteur du bateau de	Mr AUGUSTE
Stéphane DUBUC	acheteur du bateau de	Mme PATRUNO
Guy DUPORT	acheteur du bateau de	Mme KOKOYAN
Edgar JULLIEN	acheteur du bateau de	Mr GRANSART
Richard INGALA	acheteur du bateau de	Mr REVEST
Jacques LACANAUD	acheteur du bateau de	Mr DESCHAMPS
Pierre BERGONT	acheteur du bateau de	Mr BERGERON
Pierre BRACCINI	acheteur du bateau de	Mr PETTI
Robert VERWIMP	acheteur du bateau de	Mr BOUTIN
Robert CELIA	acheteur du bateau de	Mr CONSTANT

CATEGORIE 4

Gilbert GUILMART	acheteur du bateau de	Mr POTLET
Marianne MINUTILLO	acheteur du bateau de	Mr ARNIAUD
Eliane KOKOYAN	acheteur du bateau de	Mr ROMEUF
Eric GRANSART	acheteur du bateau de	Mr MELCHIONNE
Franck MORONI	acheteur du bateau de	Mr RAPELTO
Sophie VOSGES	acheteur du bateau de	Mr POLETTO
Brigitte ROSSI	acheteur du bateau de	Mr SANMARTIN

ANNEXE XV

CATEGORIE 5

Paul MARTOLINI
Jean Paul POTLET

acheteur du bateau de
acheteur du bateau de

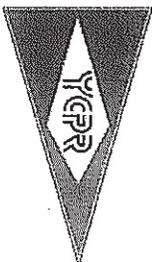
Mr AUJOULAT
Mr DIETSCH

CATEGORIE 6

Régine PATRUNO

acheteuse du bateau de

Mr BERENGUIER



PALMARES CHAMPIONS 2009

Plaquette

Planche à Voile

Léonore BOSCH
podium Mondial Isaf Jeune
Léa MATTEÏ
Championne d'Europe Espoir

Jean ASIA

Champion du Monde Super Vétéran

Match Race

Sébastien COL
Vice Champion du Monde de Match-Racing 2008

Pêche Sportive

Sylvain FERACHOGLU
Champion du Monde par Equipe

Europe

Thomas RIBEAUD
Champion du Monde Europe

Médaille

Planche à Voile

Sybille BOSCH

Sélection aux Championnats Internationaux PAV

Martin OLMETA

Sélection au Championnat du Monde

Lise VIDAL

Fabrice HASSEN

Louis-Benoît HUG

Titouan GUEROUIT

Sélection aux Championnats Internationaux PAV

Europe

Sandro LACAN

Sélection au Championnat d'Europe Jeunes

49^{er}

Morgan LAGRAVIERE

Julien d'ORTOLI

Sélection aux Championnats Internationaux 49er

Pêche Sportive

Marc FALKI

Champion de France Vétéran - Pêche Palangrotte

André RAMIRO

2ème Vétéran au Championnat de France - Pêche Palangrotte

Yves TAMBON

3ème Vétéran au Championnat de France - Pêche Palangrotte

Match Race

Sébastien COL

3ème au championnat d'Europe Melge 24

DERUELLE Dimitri

PAUL Maxime

MILANESE Michel

3ème au Championnat de France des équipages

Marc THIERCELIN

Qualification à la Transat Jacques Vabre

PRATT Christopher

Qualification à la Transat Jacques Vabre et Route du Rhum

EMIG Marc

Participation à la Istambul Europa Race

Citation

Planche à Voile

Arthur ADJINA

Florent ADJINA

Arnaud BREMOND

Philippe LAFAY

VAN DER EERDEN Perla

RENARD Florian

Sélection au Championnat de France

Optimist

ANNEXE XVI

Louis LOSCHETTER
Ange - Jean BEAUDUN
Valentin PINEAU
Selection au Championnat de France

Pêche Sportive

Paul BOSSETTI
Alain MORA
Participation aux Championnats de France - Pêche Palangrotte
et à Soutenir

Jean-Pierre CAGINICOLAU
Vincent SEGUI
Jean AUBERON
Gaëtan SANCHEZ
Amine MAMMARI

Participation au Championnat de France - Pêche Palangrotte

VRC

Robert FABRE
Sélectionné aux Championnats de France classe M et IOM

29er

Mathieu FIRMIAN
Théo FLOCH
Florian PARROUFFE
Sélection au Championnat de France 29er

Plaquette: Podium à un championnat du Monde ou d'Europe
Médaille: Podium à un championnat de France ou sélection et
participation à un Championnat du Monde ou d'Europe

ANNEXE XVI

Citation: Sélectionné et participation à un Championnat de France



CONTRAT DE CONCESSION D'UN SERVICE DE RESTAURATION

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Christian TOMMASINI, né le 27 mars 1961 à Marseille, de nationalité française, domicilié 35 Bd de la Cayolle 13009 MARSEILLE, agissant aux présentes au nom et pour le compte du Yachting Club de la Pointe Rouge – Y.C.P.R. Marseille, association déclarée régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 dont le siège est à Marseille 8^e Port de la Pointe Rouge ledit Christian TOMMASINI étant Président en exercice du Conseil d'Administration de l'Y.C.P.R. et disposant des pouvoirs nécessaires aux effets des présentes,

De première part, ci-après dénommé « le Club » ou le « Y.C.P.R. »

Et Monsieur Christian TOMMASINI, né le 27 mars 1961 à Marseille, de nationalité française, domicilié 35 Bd de la Cayolle 13009 MARSEILLE, agissant aux présentes au nom et pour le compte du Yachting– Marseille, EURL dont le siège est à Marseille 8^e Port de la Pointe Rouge ledit Christian TOMMASINI étant gérant en exercice nommé par Conseil d'Administration de l'Y.C.P.R. et disposant des pouvoirs nécessaires aux effets des présentes,

De seconde part, ci-après dénommé « le concessionnaire »

APRES AVOIR DECLARE ET EXPOSE

- 1) Que rien ne peut limiter leur capacité pour l'exécution des engagements qu'ils vont prendre ;
- 2) Que le Y.C.P.R. dans des locaux prévus à cet effet a notamment installé, au titre des services rendus à ses membres, un restaurant privé avec bar licence IV, réservé à ses membres, à leur famille et aux invités de ceux-ci dans les conditions strictement définies par le règlement intérieur du Club, et le cahier des charges du restaurant-bar, lesquels demeureront ci-annexés ;
- 3) Qu'en conséquence le dit restaurant-bar Y.C.P.R. (association loi 1901) ne saurait en aucune manière avoir une « clientèle », le Club se défendant de tout acte de concurrence vis-à-vis du commerce et notamment à l'égard des établissements relevant de l'industrie hôtelière (cafés, restaurants, salons de thé) ainsi que d'exercer toute activité de caractère commercial ;
- 4) Qu'en définitive, le Y.C.P.R. étant une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, ne saurait en aucune manière poursuivre un but lucratif et ne réalise la présente convention que dans la recherche d'un meilleur service vis-à-vis de ses membres ; il est donc précisé que cette convention doit être dominée par l'esprit du Club que le bénéficiaire de la présente concession s'engage à respecter.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Concession d'un service de restauration

Par les présentes, le Y.C.P.R. concède à la société EURL le Yachting, qui accepte, le droit d'exploiter un service de restauration et de bar destiné aux membres du Club ou à leurs invités dans les conditions ci-après :

Les locaux mis à la disposition du concessionnaire et dont le Club est délégataire à Marseille, Port de la Pointe Rouge, comportent :

➤ Au rez-de-chaussée :

- ❖ Un local réserve.
- ❖ Un local poubelle.
- ❖ Des vestiaires pour le personnel.

➤ Au premier étage :

- ❖ Une cuisine aménagée.
- ❖ Une salle de restaurant-bar.
- ❖ Un local à usage de vestiaire pour les membres du Club avec sanitaires.
- ❖ Une terrasse Nord et une terrasse Sud.

Sont également mis à la disposition du concessionnaire, divers éléments de matériel et de mobilier ainsi qu'une licence 4^e catégorie, le tout comme indiqué ci-après.

Article 2 – Durée

La présente concession est consentie et acceptée pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

La résiliation doit se faire par l'un des deux parties six mois avant l'échéance.

Article 3 – Charges et conditions

Le présent contrat est consenti et accepté sous les charges et conditions suivantes que le concessionnaire s'oblige à exécuter et accomplir, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, mais, au contraire, sous peine de résiliation immédiate et de plein droit des présentes, un mois après un commandement ou une sommation immédiate d'exécuter resté sans effets, conformément à la clause résolutoire stipulée à l'article 11 ci-après :

3.1. Il prendra les locaux, le matériel et le mobilier mis à sa disposition dans leur état actuel, tel que le tout est décrit dans l'état descriptif ci-annexé. Il en sera responsable pendant toute la durée du présent contrat. Toutes les réparations d'entretien seront à sa charge, même celles qui seront rendues nécessaires par l'usure normale.

Il sera tenu en outre de remplacer, à ses frais, tous objets qui viendraient au cours du présent bail à être perdus, volés ou détruits pour quelque cause que ce soit, fût-ce par vétusté. Il maintiendra les locaux en bon état d'entretien et de réparations de toutes natures, à l'exception des gros travaux visés par l'article 606 du Code Civil.

La propreté des locaux sanitaires devra faire l'objet d'une attention particulière, notamment lors des manifestations en prévoyant du personnel approprié pour la remise en état en cours de manifestation.

Le concessionnaire veillera que les sanitaires soient toujours pourvus en consommables (savon, papiers WC).

Le Y.C.P.R. aura, à tout moment, le droit de visiter ou de faire visiter par toute personne accréditée les locaux, le matériel et les installations servant à l'exploitation.

Il fera part des défauts d'entretien ou autres, auxquels le concessionnaire sera tenu de remédier dans le mois. Faute par lui de l'avoir fait, le Y.C.P.R. aura le droit d'y faire procéder lui-même aux frais, risques et périls du concessionnaire.

3.2. À l'expiration du contrat, un nouvel état descriptif sera dressé. Le concessionnaire devra remplacer à ses frais tous les objets détériorés ou manquants et supporter les travaux d'entretien et de réparation des locaux qui se révéleraient nécessaires y compris les murs. Il sera tenu de laisser, sans indemnité, tous changements et travaux effectués.

ANNEXE XVIII

3.3. Il laissera également en fin de contrat, sans indemnité, tous embellissements, améliorations, décorations, canalisations, appareils d'eau, de gaz, d'électricité et autres installations à l'exception du mobilier et du matériel lui appartenant.

3.4. Il subira les modifications qui pourraient survenir dans les lieux dont il s'agit, le tout sans pouvoir exercer aucun recours contre le Club, ni réclamer aucune indemnité à ce dernier.

3.5. Il ne pourra faire aucune réclamation pour l'interruption dans les services des eaux, du gaz ou l'électricité, provenant soit du fait de l'administration qui en dispose, soit des travaux et des réparations, soit des gelées, soit de tous les autres cas.

3.6. Il se conformera aux règlements pour l'utilisation de l'eau, du gaz, de l'électricité, prendra en charge les conséquences de tous accidents pouvant survenir en suite de cette utilisation.

3.7. Il acquittera les contributions, taxes et tous impôts dont il sera responsable à un titre quelconque et justifiera les avoir acquittés à toute réquisition du Club. Il remboursera à ce dernier la quote-part de la contribution foncière afférente aux locaux mis à sa disposition.

3.8. Il fera assurer contre le vol, les dégâts des eaux, l'incendie, le bris de glaces et toutes explosions le mobilier, le matériel et les locaux mis à sa disposition et ce par une compagnie notablement solvable : il maintiendra cette assurance pendant tout le cours des présentes, en acquittera exactement les primes et cotisations et justifiera du tout à première réquisition du Club.

3.9. Il devra en outre souscrire une assurance de responsabilité civile et justifier du maintien de cette police.

3.10. Il laissera le représentant du Club, son mandataire ou son architecte, visiter les lieux où s'exercera son activité, pénétrer les ouvriers pour tous travaux jugés utiles ou nécessaires par le Club, sans pouvoir prétendre à une indemnité pour le préjudice que cela pourrait lui causer, la durée des travaux excéderait-elle quarante jours.

3.11. Il s'interdit formellement d'utiliser tous procédés publicitaires ou autres avec le nom Y.C.P.R. ou toute forme permettant d'établir un lien avec le Yachting Club.

3.12. Il s'interdit de détenir aucune matière dangereuse ou insalubre et d'une manière générale, tout ce qui peut mettre en péril la sécurité des locaux mis à sa disposition, ainsi que celle de leurs occupants.

3.13. D'une façon plus générale, il respectera strictement les clauses et conditions du cahier des charges et du règlement intérieur du Club ci-annexés.

Article 4 – Licence

Il est expressément rappelé que la licence de débit de boissons de quatrième catégorie permettant le service de restauration et de bar réservé aux membres du Club, à leur famille et à leurs invités, appartient au Y.C.P.R.

Le concessionnaire s'engage à accomplir toutes les formalités nécessaires aux fins de déclarer aux organismes et administrations compétents son exploitation dudit service de restauration et de bar.

Au cas où les présentes cesseraient de produire leurs effets pour quelque cause que ce soit, le concessionnaire s'engage à effectuer toutes les formalités nécessaires auprès des organismes et administrations compétents et à faciliter l'accomplissement des formalités relatives à ladite licence par le nouveau concédant.

Article 5 – Comptabilité

Le concessionnaire devra tenir une comptabilité régulière en se conformant strictement aux règles prescrites concernant toutes les opérations effectuées en vertu du présent contrat.

Le Y.C.P.R. aura le droit de se faire communiquer sur place les livres de comptabilité du concessionnaire et tous les documents relatifs aux charges et obligations résultant pour ce dernier de l'exploitation et ce, une fois par mois, en se faisant accompagner, s'il le juge utile, d'un expert-comptable.

Article 6 – Responsabilité du Club – Rapports du concessionnaire avec les tiers

Le concessionnaire exploitera l'établissement loué librement, pour son compte personnel et à ses risques et périls. Il devra se munir de toutes les autorisations nécessaires à cet égard.

Il restera responsable de toute contravention et de toute infraction qui pourrait être constatée par quelque autorité que ce soit.

Il devra veiller à ne rien faire ni à laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner la dépréciation ou la cessation d'exploitation même provisoire de l'établissement.

Il devra satisfaire à toutes les charges de ville et de police auxquelles l'exploitation pourra donner lieu de manière que le Y.C.P.R. ne soit nullement inquieté ni recherché à ce sujet.

Il devra respecter les règles de sécurité imposées par les textes aux établissements recevant du public et en supporter le coût.

Il s'oblige à acquitter exactement, à leur échéance, toutes les dettes et charges de toute nature attachées à l'exploitation, le tout de manière que le Y.C.P.R. ne puisse jamais être inquieté ou recherché à ce sujet et n'ait jamais à encourir une quelconque responsabilité.

Article 7 – Cession ou sous-location

Le concessionnaire ne pourra céder ses droits au présent contrat, non plus qu'en faire apport à qui que ce soit, la présente concession lui étant strictement personnelle.

Article 8 – Personnel

Le concessionnaire devra faire son affaire personnelle de l'embauchage, du paiement et du licenciement éventuel de son personnel en cours comme en fin de contrat, même employé exclusivement dans les locaux du Y.C.P.R.

Article 11 – Résiliation

Toutes les clauses du présent contrat et du cahier des charges y annexées sont de rigueur. À défaut par le concessionnaire d'exécuter une seule d'entre elles, le présent contrat sera résilié de plein droit si bon semble au Y.C.P.R. et sans qu'il soit nécessaire d'entreprendre aucune formalité judiciaire, un mois après une simple sommation de payer ou d'exécuter restée sans effet et contenant déclaration par Y.C.P.R. de son intention d'user du bénéfice de la présente clause.

Le présent contrat sera encore résilié de plein droit si bon semble au Y.C.P.R. :

1) En cas de redressement judiciaire ou de liquidation de biens du concessionnaire et ce, à partir de la date du jugement déclaratif ; les créanciers du concessionnaire ne pourront donc, sous aucun prétexte, faire continuer l'exploitation par une personne de leur choix, ni céder le droit à la concession pour le temps qu'il en resterait à courir.

2) Au cas où une décision administrative ou judiciaire ordonnerait la fermeture temporaire de l'établissement.

3) En cas de destruction totale ou partielle de l'établissement.

Lorsque la résiliation aura été encourue pour quelque cause que ce soit, et si le concessionnaire refuse de quitter les lieux, il suffira, pour l'y contraindre sans délai, d'une simple ordonnance de référé rendue par le Tribunal compétent de Marseille, laquelle ordonnance sera exécutoire par provisions et nonobstant appel.

Article 12 – Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Le concessionnaire s'engage à justifier à toute réquisition du Club, de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille en qualité de traiteur libre et indépendant ayant la concession d'un service de restauration et de bar dans les locaux ci-dessus désignés.

Il sera tenu d'indiquer en tête de ses factures, papiers commerciaux, papiers à lettre, enveloppes, notes de commande et tous documents commerciaux en général son numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, et sa qualité de concessionnaire du bar-restaurant de l'Y.C.P.R.

Article 13 – Caution

Article annulé

Article 14 – Ligne téléphonique du restaurant

En fin de contrat, quel qu'en soit le motif, le numéro de téléphone existant sera transmis au successeur ou au Y.C.P.R.

Article 15 – Montant de la concession

La présente concession est consentie moyennant une indemnité mensuelle de 3.200 (trois mille deux cents) euros hors taxe à régler chaque mois le 15.

Une révision annuelle sera appliquée en fonction de l'indice de la construction (indice de référence 4 TR06 XXXXXXXXX).

Article 16 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile :

- ❖ Le Club en son siège,
- ❖ La Société EURL Le Yachting, en son domicile.

ANNEXE XVII

Article 17 – Effet au 1^{er} Juin 2007

Le présent contrat annule et remplace l'ensemble des avenants, courriers existants.

Fait en trois exemplaires en l'an deux mille sept et le premier juin.

Pour la Société EURL Le Yachting
Le Gérant
Monsieur christian TOMMASINI

Pour Le Y.C.P.R.
Le Président
Monsieur Christian TOMMASINI

ANNEXE I

CAHIER DES CHARGES POUR L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DE L'Y.C.P.R.

Les matériel et mobilier mis à la disposition du concessionnaire ne pourront être installés ou entreposés dans des locaux autres que ceux définis au contrat de concession.

Tous travaux d'entretien des locaux et de réparations du matériel sont à la charge de l'exploitant. Les gros travaux définis à l'article 606 du Code Civil demeurent seuls à la charge du Y.C.P.R. Les travaux de l'exploitant ne pourront être entrepris qu'avec l'autorisation préalable du Y.C.P.R. et seront effectués sous le contrôle de son architecte, aux frais de l'exploitant.

Le maintien des équipements en bon état de marche et leur conservation impliquera de la part de l'exploitant les obligations suivantes :

- Nettoyage régulier des appareils à la fréquence convenable.
- Vérification quotidienne des dispositions à respecter pour leur bon fonctionnement.
- Remplacement sans délai des petites pièces et accessoires dits « d'usure ».
- Contrôle et mis au point par un spécialiste de l'état et du fonctionnement à des intervalles n'excédant pas 6 mois.

Le remplacement des pièces constituant les éléments principaux des appareils sera à la charge de l'exploitant si, les obligations ci-dessus n'étant pas convenablement remplies, ces éléments étaient l'objet d'une usure ou d'une détérioration prématurée.

Toute anomalie constatée pouvant laisser craindre une avarie grave devra être immédiatement signalée aux responsables du Club.

Le bar devra être ouvert tous les jours de 08 h 30 à 20 h avec un barman et les soirs où une animation sera prévue et demandée au Concessionnaire, un deuxième barman devra être présent.

Le restaurant devra fonctionner tous les jours de la semaine ainsi que le dimanche de 12 h à 14 h 30 et de 19 h 30 à 22 h sauf le dimanche soir, le lundi soir et le mercredi soir. En salle, il devra y avoir deux serveurs et pour les soirées (repas ou buffet organisé par l'association y compris la soirée dansante mensuelle) de plus de 80 personnes, un serveur supplémentaire par groupe de 30 personnes devra être présent. Les horaires ci-dessus correspondent à une journée normale et pour les repas exceptionnels, ces horaires seront dépassés.

Seuls les membres du Y.C.P.R., leurs familles et leurs invités ont libre accès au bar-restaurant et aux terrasses, même non consommants. En cas de repas de groupe, le nombre d'invités d'un membre ne doit pas excéder vingt personnes, toute dérogation éventuelle à cette disposition devant faire l'objet d'un accord préalable écrit du Président de l'Y.C.P.R. Toute demande par un membre du Y.C.P.R. visant à organiser une manifestation (repas, mariage, avec ou sans musique, etc.) qui impliquerait la réservation totale de salle, devra faire l'objet d'un accord préalable écrit au Conseil d'Administration.

La salle du bar-restaurant devra être mise à la disposition de l'Y.C.P.R. pour toutes réunions à la demande du Président une fois par semaine au maximum sous préavis de trois jours, le service du bar-restaurant devant être interrompu pendant la réunion sauf stipulation contraire.

Les membres de l'Y.C.P.R. devraient pouvoir disposer soit :

7

- 1) Plat du jour.
- 2) Menu Club (hors d'œuvres, plat du jour offrant trois choix, fromage ou dessert) + 1 boisson.
- 3) Menu enfant de 4 à 10 ans
- 4) Menu semi-gastronomique.
- 5) Menu gastronomique
- 6) Une formule supplémentaire au gré du concessionnaire (exemple : moules frites, dessert)
- 7) Une carte offrant entrées, viandes, poissons, fromage et dessert
- 8) Une carte des vins.

Le Club peut demander l'organisation de repas spéciaux à négocier au cas par cas. Si les conditions n'ont pas l'agrément du club, ce dernier se réserve le droit de réquisitionner la cuisine pour réaliser lui-même l'opération ; ceci, bien entendu, dans le cadre des 5 journées prévues sur le présent contrat.

Le Y.C.P.R. pourra au plus cinq fois par an, utiliser la cuisine. Un inventaire sera fait avant et après et la cuisine sera remise en état par l'Association.

Les tarifs du menu Club (et son ordonnancement), ceux des consommations bar et des diverses prestations organisées par le Club devront être débattus et fixés en accord avec le Président de l'Y.C.P.R. et être inférieur de 10 % aux prix du marché. A titre indicatif, les prix actuellement pratiqués sont les suivants :
Voir annexe 2 – tarifs restaurant et bar au 01/06/2007.

Pour les « manifestations Club », l'exploitant aura priorité pour la fourniture des denrées et boissons sauf si le Club obtient des prestations à meilleur prix ou gratuites.

L'exploitant devra organiser un dîner dansant par mois, plus les deux réveillons de fin d'année (Noël et 31 décembre) à des prix et menus convenus au préalable avec la direction du Club. Toutes autres manifestations à l'initiative de l'exploitant devront recevoir l'accord préalable et écrit du Président ou du Bureau du Y.C.P.R.

Toutes prestations réglées directement par l'Y.C.P.R. feront l'objet d'un abattement de 10 % sur le prix à la carte et de 10 % sur le prix du menu. Celles concernant le personnel salarié de l'Y.C.P.R. et réglées par ce dernier bénéficieront d'un abattement de 20 %. L'ensemble des tarifs pourra être majoré de 10 à 20 % aux non-membres du Club (par membre, il faut entendre membre et leur famille proche).

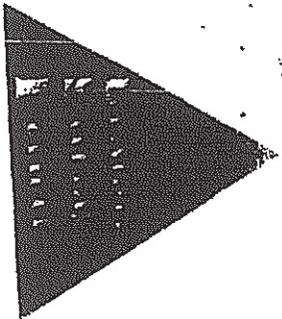
Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les locaux du bar-restaurant, même tenus en laisse.

Toute dérogation aux diverses dispositions du présent cahier des charges devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les deux parties.

Fait en trois exemplaires en l'an deux mille sept et le premier juin.

POUR l'EUURL LE YACHTING
Le gérant
Christian TOMMASINI

Pour le Y.C.P.R.
Le Président
Christian TOMMASINI



CONTRAT DE SURVEILLANCE

Entre les soussignés :

*YCPR
Yachting Club Pointe Rouge
Port de la Pointe Rouge
BP 314
13008 Marseille*

Client ainsi désigné pour la suite du présent contrat, représenté par Monsieur TOMASINI dûment habilité.

D'AUTRE PART ,

Et :

*Universal Security Partner
45 Routes des Carnoins
13008 MARSEILLE*

Désignée l'entreprise pour la suite du présent contrat, représentée par Monsieur GOMIS dûment habilité.

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

45, route des carnoins 13011 Marseille - Tél : 04 91 19 10 97 - Fax 04 91 27 24 84
e-mail : universalsecuritypartner@wanadoo.fr
SARL au capital de 7500€ - n° Siret 478 824 022 000 14
Autorisation préfectorale n°D0889

Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010

ARTICLE I

La société YACHTING CLUB POINTE ROUGE confie à l'entreprise qui accepte expressément, la surveillance de ses locaux par des agents conducteurs de chien.

Cette surveillance s'effectuera selon les horaires définis ci-après :

DU LUNDI AU DIMANCHE DE 22H à 5H

ARTICLE II

L'entreprise s'engage à respecter les consignes particulières élaborées en commun et faisant l'objet de notes spécifiques, signées par le responsable sécurité de la société YACHTING CLUB POINTE ROUGE.

D'une façon générale, l'entreprise fera tout ce qui est nécessaire pour sauvegarder les intérêts de la société, dans le cadre d'un rôle qui lui est imparti. Les prestations effectuées par l'entreprise s'analysent dans le cadre d'une obligation de moyen et non de résultat.

La société YACHTING CLUB POINTE ROUGE pour sa part s'engage à satisfaire aux obligations qui lui incombent et ne peut affecter le personnel de l'entreprise à des tâches autres que celle de la surveillance du site.

ARTICLE III

Pour remplir ses fonctions, l'entreprise affectera le personnel en fonction du cahier des charges.

Un inspecteur supervisera le travail du personnel en place et le visitera régulièrement.

En outre, les personnes d'encadrement de l'entreprise ont à tout moment accès au site sous réserve de présentation de leur carte d'identité.

Les agents seront vêtus par l'entreprise qui maintiendra les uniformes en bon état de présentation.

ARTICLE IV

L'entreprise fait entièrement son affaire de l'organisation de ce service et des relevés nécessaires.

Elle formera un agent supplémentaire susceptible d'effectuer des remplacements en cas de défaillance d'un titulaire (maladies, congés, accidents, etc...).

ARTICLE V

L'entreprise n'emploie à son service que du personnel physiquement apte et n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation.

Elle procède avant toute embauche, à des enquêtes systématiques.

Elle s'engage à remplacer de suite, sans pouvoir prétendre de ce fait à aucune indemnité, tout agent que la société YACHTING CLUB PIONTE ROUGE lui demanderait d'écarter.

La société YACHTING CLUB PIONTE ROUGE n'aura pas à justifier sa décision de récuser tel ou tel agent.

ARTICLE VI

Les prestations sont consenties par l'entreprise aux conditions suivantes :

Nos prix sont révisibles automatiquement et de plein droit chaque année, à la date anniversaire de conclusion du contrat, par application de la formule suivante :

$$P = P_0 \times (C : C_0 + S : S_0)$$

P = Nouveau prix

P₀ = Ancien prix en vigueur

C = Dernière valeur connue du salaire minimal pour un agent d'exploitation coefficient 120 (fixé par avenant à la convention collective nationale des entreprises de prévention sécurité).

C₀ = Salaire minimal pour un agent d'exploitation coefficient 120, en vigueur au moment de l'établissement du prix précédent.

S = Dernière valeur du SMIC en vigueur au moment de la révision du prix.

S₀ = Valeur du SMIC en vigueur au moment de l'établissement du prix précédent.

ARTICLE VII

Condition de paiement : Facturation mensuelle payable.

4/3

ARTICLE VIII

Pour l'exécution du service, objet du présent contrat, les ordres importants seront donnés directement par les responsables du service sécurité de la société **YACHTING CLUB POINTE ROUGE**.

En revanche, toute modification au cahier de consignes, fera l'objet d'un accord préalable entre les responsables de la société **YACHTING CLUB POINTE ROUGE** et un représentant accrédité de l'entreprise Universal Security Partner.

ARTICLE IX

L'entreprise déclare répondre en négociant soigneux de la garde des locaux qui lui sont confiés et être couvert par toutes assurances nécessaires à l'occasion du présent contrat.

L'entreprise est assurée pour sa responsabilité civile auprès de la compagnie AXA Assurances, police N° 594110904.

ARTICLE X

Le présent contrat prend effet à compter du 1 Avril 2005

Il est conclu pour une première période de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction de 12 mois en 12 mois, sauf dénonciation de part et d'autre, avec un préavis de 4 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception et sans indemnité.

ARTICLE XI

L'entreprise et la société **YACHTING CLUB POINTE ROUGE** s'engagent respectivement à une obligation de confidentialité et de discrétion sur leur activités, informations et renseignements recueillis à l'occasion de la prestation.

La société **YACHTING CLUB POINTE ROUGE** s'engage sous peine de dommages-intérêts, à ne pas embaucher le personnel de l'entreprise et cela pendant un an après la fin du service.

ARTICLE XII

En cas de litige né de l'exécution du présent contrat, les parties conviennent que seul sera compétent, le Tribunal de Commerce de Marseille dont dépend l'entreprise.

Le présent contrat a été établi en deux exemplaires originaux.

FAIT A MARSEILLE, LE 29 MARS 2005

Pour la société

YCPR
Yachting Club Pointe Rouge
BP 314
13008 MARSEILLE

Le président

Monsieur TOMASINI



Pour l'entreprise

Universal Security Partner
45 Route des Canoins
13011 MARSEILLE

Le directeur

Monsieur GOMIS



UNIVERSAL SECURITY PARTNER
45 route des Canoins 13011 Marseille
Tel 04.91.19.10.97 - Fax 04.91.27.24.84
SARL au capital de 7500 euros - n° Siret 272 674 022 000 14 - RCS 746 7
Art 8 : Absence de responsabilité en cas de sinistre et en
particulier en cas de vol. Le présent contrat est soumis à la loi française.

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2184000 Mobilier

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Designation	Fam	Loc.	Date de m-ss	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. anl.	Dot de l'exer.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
55	Amortl 100% < 2007			01/01/2006	5 446,71	100,00 L	5 446,71	0,00	5 446,71	0,00
65	Bureau amette direction			03/07/2008	1 905,47	20,00 L	190,02	381,09	571,11	1 334,36
68	Ene mobilier reunion			31/07/2008	1 524,14	20,00 L	128,61	304,93	433,44	1 090,70
96	Ensemble mobilier bureau			29/04/2008	4 006,85	20,00 L	542,30	801,37	1 343,67	2 663,18
Totalur du compte : 2184000 Mobilier					12 883,17		6 307,64	1 487,29	7 794,93	5 088,24

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2183001 Mat de bureau et info DSP

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam.	Loc.	Date de m-a-e	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant.	Dot de l'exer.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
5	Minimac			21/02/2007	281,56	33,33 L	160,71	83,85	244,56	7,00
6	Ordi système ale			05/09/2007	947,00	33,33 L	489,81	315,87	815,48	131,52
7	Portat. (sortis le 13/10/2009			19/09/2007	404,00	33,33 L	213,29	105,52	318,75	0,00
67D	Minimac 1,83 Combo			22/01/2008	347,71	33,33 L	109,23	115,90	225,13	122,58
73	HP PC portable			14/08/2008	599,00	33,33 L	76,59	189,87	276,26	322,74
82	Compaq DX2200/GH/60G			15/05/2009	780,00	33,33 L	164,55	260,00	424,55	355,45
Totaux du compte : 2183001 Mat de bureau e...					2 025,27		1 224,12	1 080,61	1 985,98	939,29

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2183000 Matériel de bureau & info

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam.	Loc.	Date de m-e-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant.	Dot. de l'exer.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
29	Borne entrée			21/04/2008	9 029,60	27,26 L	7 336,67	1 692,93	9 029,60	0,00
44	PC Siemens ATH3500+ 2			27/02/2007	1 511,74	33,33 L	965,89	503,81	1 469,74	42,00
45	Minimec - cf code 5			21/02/2007	399,60	33,33 L	254,79	132,93	387,72	11,08
46	PC IntelDC E2140/160G/Gn.D			14/09/2007	899,83	33,33 L	370,76	296,61	667,37	222,46
54	Amort 100% < 2007			01/01/2006	15 187,06	100,00 L	15 187,06	0,00	15 187,06	0,00
67C	Minimec 1.83 Combo			22/01/2009	678,49	33,33 L	213,15	226,16	439,31	239,18
Totalux du compte : 2183000 Matériel de bur...					27 695,52		24 328,20	2 852,54	27 180,80	514,72

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2182000 Matériel de transport

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam.	Loc.	Date de m-t-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant.	Dot de l'exer.	Amort. cumulé	Val. résiduelle
114	Kangoo 698AKE13			24/06/2009	6 900,00	50,00 L	0,00	1 805,34	1 805,34	5 094,66
Totaux du compte : 2182000 Matériel de tra...					6 900,00		0,00	1 805,34	1 805,34	5 094,66

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2181000 Install généré agencés aménagés

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam.	Loc.	Date de m-e-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant.	Dot. do l'exer.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
116	Santaires-chauffage hommes			25/05/2009	11 704,00	12,50 L	0,00	885,82	885,82	10 818,18
118	Travaux			23/03/2009	36 466,87	12,50 L	0,00	3 546,78	3 546,78	32 920,09
119	Rénov façades			31/12/2009	22 294,50	12,50 L	0,00	7,62	7,62	22 286,88
120	Agrandissement vestiaire			09/03/2009	2 544,91	12,50 L	0,00	259,72	259,72	2 285,19
121	Blocs porta Infrateurs			13/02/2009	5 279,50	12,50 L	0,00	582,19	582,19	4 697,31
122	coulisant 2x-ports 1v			10/06/2009	1 904,39	12,50 L	0,00	139,70	139,70	1 770,69
127	3 coulisants 2v			24/04/2009	1 603,70	20,00 L	0,00	221,44	221,44	1 382,26
128	Changement canalisation			17/09/2009	6 027,12	12,50 L	0,00	216,79	218,79	5 808,33
129	Mise en conformité électrique			02/09/2009	4 978,22	20,00 L	0,00	329,93	329,93	4 648,29
130	Coulissant 2v			07/09/2009	950,04	12,50 L	0,00	45,34	45,34	904,70
137	Rénov santaires villedeu			09/03/2009	23 421,54	12,50 L	0,00	2 390,28	2 390,28	21 031,26
132	mise en conformité électrique			20/10/2009	7 340,04	12,50 L	0,00	183,50	183,50	7 156,54
Totaux du compte : 2181000 Install généré ag...					588 976,21		186 685,61	46 211,95	232 877,46	346 098,75

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2181000 Installé généré agencés aménagés

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam.	Loc.	Date de m-e-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant.	Dot de l'exer.	Amort. cumulé	Val. résiduelle
8	Renaudier bateau alu			22/04/2007	1 190,00	25,00 L	520,83	297,50	818,13	371,87
9	VM Energie bateau			23/06/2007	1 765,20	25,00 L	698,73	441,30	1 140,03	825,17
10	pep barbecue alu			12/05/2007	24 920,44	25,00 L	9 899,30	6 232,61	16 102,91	9 829,53
-1	Cantine services			31/05/2007	1 788,81	25,00 L	712,01	449,70	1 161,71	637,10
-2	Provenço entobé parking			29/09/2007	36 282,76	10,00 L	8 047,13	3 628,28	9 875,41	26 607,37
-3	Salvaigno pannes			30/05/2007	9 718,30	10,00 L	1 619,72	971,83	2 591,55	7 126,75
14	Ventrigli grillages parking			07/06/2007	2 095,08	10,00 L	348,18	209,51	558,69	1 536,39
15	Puzeu parking quai			05/07/2007	3 000,00	10,00 L	475,00	300,00	775,00	2 225,00
16	Système alarme gan			06/07/2007	2 718,68	10,00 L	407,50	271,87	679,17	2 037,51
17	Nalin électricité			31/07/2007	16 556,40	10,00 L	2 483,46	1 665,64	4 139,10	12 417,30
18	Ferraud serrures			31/07/2007	28 428,57	10,00 L	3 553,57	2 842,86	6 396,43	22 032,14
19	Ferraud serrures			31/10/2007	10 442,11	10,00 L	1 174,74	1 044,21	2 218,95	8 223,16
20	Ferrud serrures			31/10/2007	335,31	10,00 L	88,01	33,53	119,54	215,77
21	AOD barbières			05/09/2007	389,48	10,00 L	48,69	38,95	87,64	301,84
22	AOD barbières			05/09/2007	4 564,56	10,00 L	608,61	456,46	1 065,07	3 499,49
23	SEnt pose dinovromme			20/06/2007	2 042,00	10,00 L	269,28	204,20	483,48	1 548,52
41	Paro cela			15/04/2007	2 679,04	50,00 L	2 344,16	334,88	2 679,04	0,00
42	Rideaux Salle Chasselon			12/04/2007	3 022,80	20,00 L	1 057,98	604,56	1 662,54	1 360,26
49	Amort 100% < 2007			01/01/2006	146 759,47	100,00 L	146 759,47	0,00	146 759,47	0,00
58	Installation sécurité			02/05/2008	1 281,74	12,50 L	107,11	160,22	267,33	1 014,41
59	Clign hall Mitsubishi split syst			27/08/2008	1 872,93	20,00 L	192,94	374,59	567,53	1 305,40
75	Matbès portes coulissantes *			14/07/2008	6 634,91	12,50 L	388,55	829,36	1 217,91	5 417,00
76	Ferrureure base four à pizza			25/07/2008	580,00	12,50 L	31,78	72,50	104,28	475,72
77	Porne alu accès parking			25/07/2008	1 619,57	20,00 L	141,89	323,91	465,90	1 153,67
78	Ferrureure accès terrasse			25/07/2008	697,41	12,50 L	38,22	67,18	125,40	572,01
79	Porte entrée 2 vantaux			07/10/2008	2 605,01	12,50 L	76,72	325,63	402,35	2 202,66
80	Chassis coulissant 2 vantaux			07/10/2008	4 051,39	12,50 L	119,32	506,42	625,74	3 425,65
31	Création cuisine d'été			16/07/2008	24 402,53	10,00 L	1 129,87	2 440,25	3 570,12	20 832,41
33	Electricité+éclairage pizza			23/11/2008	1 377,25	12,50 L	18,40	172,16	190,56	1 186,69
34	Ventilation vestiaire cuisine			05/02/2008	1 221,45	12,50 L	138,04	152,89	290,72	930,73
35	Climatisations * 3			07/05/2008	3 793,81	20,00 L	496,83	758,76	1 255,59	2 538,22
36	Climatisations * 3			07/05/2008	4 215,34	20,00 L	552,04	843,07	1 395,11	2 820,23
38	Renfortent puis. direct. pan			04/11/2008	3 245,24	12,50 L	64,48	406,73	470,26	2 775,98
39	Fx pla-lun-élec-alarme			24/06/2008	16 774,49	10,00 L	877,79	1 677,45	2 555,24	14 219,25
31	Estrade comptoir			28/11/2008	2 200,00	12,50 L	25,62	275,00	300,62	1 899,38
33	Arrangement rdc			29/05/2008	40 670,37	12,50 L	3 022,42	5 063,80	8 106,22	32 564,15
37	Bloc éclairage sécurité			29/11/2008	560,76	20,00 L	10,45	119,15	129,60	438,16
123	Garde corps alu			31/07/2008	1 525,94	20,00 L	128,77	305,19	433,96	1 091,98
124	Muret terrasse resto			22/05/2009	1 920,00	12,80 L	0,00	126,90	126,90	1 793,10
125	Réhov sanitaires resto			30/05/2009	922,00	12,80 L	0,00	68,41	68,41	853,59
126	Réhov dislone bar			30/09/2009	30 200,20	12,50 L	0,00	961,86	961,86	29 238,34
115	Sanitaires-chauffage femmes			05/10/2009	1 529,20	12,50 L	0,00	46,09	46,09	1 483,11
				18/02/2009	11 843,81	12,50 L	0,00	1 285,79	1 285,79	10 558,02

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2152600

Matériel SSM

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Designation	Fam	Loc	Date de m-e-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant	Dot de lever.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
53	Amortif 100% < 2007			01/01/2006	2 334,59	100,00 L	2 334,59	0,00	2 334,59	0,00
63	Défibrillateur Philips			03/10/2008	2 137,97	25,00 L	131,79	534,49	666,28	1 471,69
64	App photo canon lux 8701			03/12/2008	723,00	33,33 L	19,15	241,00	260,15	462,85
112	App photo + calisson Canon			16/12/2009	685,00	33,33 L	0,00	12,93	12,93	672,07
Totaux du compte : 2152600 Matériel SSM					6 080,56		2 485,53	788,42	3 273,95	2 806,61

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2152400 Matériel Ecole de Plongée

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam	Loc.	Date de m-e-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant.	Dot. de l'exer.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
Z7	Lernac 760 Club			20/06/2006	46 400,00	39,98 L	46 400,00	0,00	46 400,00	0,00
30	Tampans 300 / 4 *2			11/12/2007	9 088,10	50,00 L	4 911,88	4 156,22	9 068,10	0,00
52	Amort 100% < 2007			01/01/2008	1 076,00	100,00 L	1 076,00	0,00	1 076,00	0,00
Totaux du compte : 2152400 Matériel Ecole ...					58 544,10		52 387,88	4 156,22	58 544,10	0,00

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2152300 Matériel Voile habitable

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam1	Loc.	Date de m-es	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort ant	Dot de l'exer.	Amort cumulés	Val. résiduelle
39	Spl Asy JB0			09/03/2007	8 083,76	50,00 L	7 073,29	1 010,47	8 083,76	0,00
40	Amorti 100% < 2007			01/01/2006	22 542,50	100,00 L	22 542,50	0,00	22 542,50	0,00
61	Foc + Grd voile JB0 *10			29/02/2008	17 000,00	50,00 L	7 126,03	8 500,00	15 626,03	1 373,97
99	Spl Asy JB0 *12			29/02/2009	14 988,00	50,00 L	0,00	6 344,24	6 344,24	8 643,76
Totaux du compte : 2152300 Matériel Voile ...					82 614,26		30 741,82	15 854,71	52 586,53	10 017,73

édicté le 24/02/2010

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2152200 Matériel VLS

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam.	Loc.	Date de m-e-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant.	Dot de l'exer.	Amort. cumulé	Val. résiduelle
40	Flotheurs Bic 283 *4			05/10/2007	1 478,00	50,00 L	1 478,00	0,00	1 478,00	0,00
51	Amort 100% < 2007			01/01/2006	1 713,55	100,00 L	1 713,55	0,00	1 713,55	0,00
62	Voiles			04/10/2005	3 640,00	50,00 L	443,78	1 820,00	2 283,78	1 378,22
Totalux du compte : 2152200 Matériel VLS					6 831,55		3 635,33	1 820,00	5 456,33	1 376,22

éché le 24/02/2010

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2152100 Matériel Voile Légère

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Designation	Fam	Loc	Date de m-a-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant.	Dot. de l'exer.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
28	Yamaha F100 DETL - 6D9100			12/10/2005	11 388,00	33,33 L	11 388,00	0,00	11 388,00	0,00
31	Yamaha... (sortie le 21/01/200			09/03/2007	4 855,00	50,00 L	4 267,08	121,59	4 388,67	0,00
32	Yamaha F30AETL-69H100749			05/04/2007	3 449,00	50,00 L	3 017,88	431,12	3 449,00	0,00
33	Yamaha F30AETL-69H100749			19/04/2007	3 449,00	50,00 L	3 017,88	431,12	3 449,00	0,00
34	Yamaha F30AETL-69H100795			09/06/2007	3 111,00	50,00 L	2 462,88	648,12	3 111,00	0,00
35	Fibreurs polypro club *22			05/11/2007	13 064,00	50,00 L	8 165,00	4 899,00	13 064,00	0,00
36	Optimist Blue Dragon+chariot			19/11/2007	16 700,00	33,33 L	6 958,34	5 568,67	12 526,01	4 174,99
37	Yamaha F40 7ETL -2 - n° ?			08/09/2007	10 622,00	50,00 L	6 638,75	3 983,25	10 622,00	0,00
38	Laser pico+chariot * 5			30/10/2007	20 409,74	33,33 L	8 504,06	6 803,25	15 307,31	5 102,43
47	Amort 100% < 2007			01/01/2006	1 47 816,47	100,00 L	1 47 816,47	0,00	1 47 816,47	0,00
58	Lomac 400C-1TLQMP4012K80			17/12/2008	5 410,00	25,00 L	55,58	1 352,50	1 408,08	4 001,92
59	Pico + chariot *1			02/12/2008	4 081,95	33,33 L	1 11,83	1 360,65	1 472,48	2 609,47
60	Pico + chariot *2			22/10/2008	8 163,90	33,33 L	529,35	2 721,30	3 250,65	4 913,25
100	Yamaha F80CETL-6-c-5103639			21/01/2009	4 288,20	50,00 L	0,00	2 026,62	2 026,62	2 261,58
101	Yamaha F100DETL-6D910113			30/01/2009	7 092,00	50,00 L	0,00	3 264,26	3 264,26	3 827,74
110	PAV compt * 2			11/09/2009	1 798,00	50,00 L	0,00	275,86	275,86	1 522,14
111	PAV hybrida			03/09/2009	1 178,00	50,00 L	0,00	193,64	193,64	984,36
131	Amort...(sortie le 30/01/2009)			01/01/2006	11 368,00	100,00 L	11 368,00	0,00	11 368,00	0,00
Totaux du compte : 2152100 Matériel Voile ...					262 001,26		214 281,10	34 078,95	232 603,38	29 397,88

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2151300 Matériel Resto DSP

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam.	Loc.	Date de m-e-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant.	Dot. de l'exer.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
1	Ordinateur Peintex			01/08/2007	8 712,50	33,33 L	4 692,97	2 904,17	7 597,14	1 125,36
2	Congélateurs * 2			22/05/2007	1 351,15	20,00 L	540,46	270,23	810,69	540,46
3	Touraille Spirit Concept			24/07/2007	3 655,03	10,00 L	516,10	365,92	914,02	2 742,01
4	Matériel Club House Reprise			01/01/2006	17 866,24	100,00 L	17 866,24	0,00	17 866,24	0,00
70	Instal frigo chro froida +			14/08/2008	2 280,00	20,00 L	173,37	452,00	625,37	1 654,63
71	Chambre froide +			09/10/2008	3 170,00	20,00 L	145,91	634,00	779,91	2 390,09
72	Mobilier pizza			21/07/2008	3 350,00	12,50 L	188,15	418,75	605,90	2 743,10
74	Imprimante thermique			23/09/2008	639,00	33,33 L	58,27	212,67	270,94	367,06
98	Pâtin à spirales pizza			23/07/2008	1 528,00	12,50 L	84,77	191,00	275,77	1 252,23
102	Barbecue			28/05/2009	550,00	12,50 L	0,00	42,19	42,19	517,81
103	Ecran Toeliba 32" & 37"			26/03/2009	1 300,00	33,33 L	0,00	333,60	333,60	966,40
104	Mobilier resto			11/06/2009	13 444,00	20,00 L	0,00	1 502,78	1 502,78	11 941,22
105	Mobilier resto tables-chaot			08/05/2009	2 293,08	20,00 L	0,00	301,56	301,56	1 991,52
108	Mobilier resto			27/08/2009	3 130,00	20,00 L	0,00	217,81	217,81	2 912,19
109	Pocket PC			13/10/2009	700,00	33,33 L	0,00	51,14	51,14	648,86
113	Alarme électrique			20/10/2009	1 339,00	20,00 L	0,00	53,52	53,52	1 284,48
Totaux du compte : 2151300 Matériel Resto ...					05 286,87		24 288,54	7 961,02	32 239,56	33 057,41

édité le 24/02/2010

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2151200 Matériel nautique

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam	Loc	Date de m-e-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant.	Dot de l'exer.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
25	Matériel nautique			01/01/2006	1,00	100,00 L	1,00	0,00	1,00	0,00
58	Amort. 100% < 2007			01/01/2006	20 913,43	100,00 L	20 913,43	0,00	20 913,43	0,00
95	GPS Map 520 + carte			15/11/2008	709,37	33,33 L	30,45	236,46	288,91	442,46
Totalux du compte : 2151200 Matériel nautiq...					21 623,80		20 944,88	236,46	21 181,34	442,46

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2151100 Matériel Club

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam.	Loc.	Date de m-e-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort ant.	Dot de l'exer.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
43	Savo			13/10/2007	2 800,00	20,00 L	725,00	590,00	1 305,00	1 595,00
50	Amort 100% < 2007			01/01/2006	9 881,39	100,00 L	9 881,39	0,00	9 881,39	0,00
57	Burgstew 5,09 * 2,42			13/03/2009	4 128,00	25,00 L	942,93	1 045,50	1 989,43	2 239,57
107	Valbopnjesteur			09/12/2009	2 936,87	33,33 L	0,00	81,89	61,89	2 875,18
108	Extincteur asyfire			13/10/2009	1 000,00	33,33 L	0,00	73,08	73,08	926,94
Totaux du compte : 2151100 Matériel Club					20 604,26		11 449,32	1 761,25	13 210,57	7 693,69

Immobilisations par Compte

En EUROS

N° de compte : 2131500

Ens. immobilier administratif

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam	Loc.	Date de m-e-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort ant.	Dot de l'exer.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
24	Ens. Immobilier administratif			01/01/2006	1,00	100,00 L	1,00	0,00	1,00	0,00
Totaux du compte : 2131500					Ens. immobilier...		1,00	0,00	1,00	0,00

Immobilisations par Compte

En EUROS

pour tous les comptes

N° de compte : 2050000 Licence logiciel

Date de valeur : 31/12/2009

Code	Désignation	Fam.	Loc.	Date de m-e-s	Valeur à amortir	Tx & Type	Amort. ant.	Dot. de l'exer.	Amort. cumulés	Val. résiduelle
28	Licence logiciel			01/06/2007	510,00	100,00 L	510,00	0,00	510,00	0,00
Total du compte : 2050000 Licence logici...					510,00		510,00	0,00	510,00	0,00